CCI FINISTÈRE

COMPTES CONSOLIDES

DE L'EXERCICE 2025

APPROUVES PAR
L'ASSEMBLEE GENERALE ELECTRONIQUE
DU 23 JUILLET 2026

SOMMAIRE

1	ETATS FINANCIERS	P. 3
2	RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDES CLOS AU 31.12.2025	P. 7
3	RAPPORT DE LA COMMISSION DES FINANCES DU 18.06.2026	P. 55
4	RAPPORT DE LA COMMISSION DES FINANCES DU 06.07.2026	P. 60
5	PRESENTATION DES COMPTES CONSOLIDES	P. 63
6	DELIBERATION D'APPROBATION DES COMPTES CONSOLIDES DE L'EXERCICE 2025 PAR L'ASSEMBLEE GENERALE ELECTRONIQUE DU 23.07.2026	P. 78

COMPTES CONSOLIDES DE L'EXERCICE 2025

ETATS FINANCIERS

Bilan Actif - Comptes combinés / consolidés

ACTIF	Exercice 31/12/2025			31/12/2024
En euros	Montants Bruts	Amortissements & Provisions	Montants nets	Montants nets
Immobilisations incorporelles	4 072 864	4 022 441	50 423	53 311
Dont écarts d'acquisition positifs			0	
Immobilisations corporelles hors concessions			0	
Immobilisations corporelles mises en concession	196 504 265	102 706 588	93 797 677	159 425 649
Immobilisations financières	15 250 227	126 839	15 123 388	17 043 196
Titres mis en équivalence	29 359 696		29 359 696	26 991 456
Total de l'actif immobilisé (I)	**245 187 052**	**106 855 868**	**138 331 184**	**203 513 612**
Stocks et en cours	**752 666**	**30 490**	**722 176**	**488 260**
Créances clients et comptes rattachés	15 793 045	3 182 353	12 610 692	17 149 676
Autres créances	45 995 717		45 995 717	29 365 165
Charges constatées d'avance			0	
Impôts différés actif	166 760		166 760	
Autres créances et comptes de régularisation	**46 162 477**	**0**	**46 162 477**	**29 365 165**
Valeurs mobilières de placement	10 907 741		10 907 741	19 378 385
Disponibilités	14 846 731		14 846 731	15 272 885
Trésorerie	**25 754 472**	**0**	**25 754 472**	**34 651 270**
Total de l'actif circulant (II)	**88 462 660**	**3 212 843**	**85 249 817**	**81 654 371**
TOTAL ACTIF (I) + (II)	**333 649 712**	**110 068 711**	**223 581 002**	**285 167 983**

Bilan Passif - Comptes combinés / consolidés

PASSIF *En euros*	Exercice 31/12/2025	31/12/2024
Apports	12 488 933	12 488 933
Réserves consolidées	72 269 693	78 034 545
Résultat Net	-7 339 070	-5 765 062
Subventions d'investissement	29 340 297	63 119 456
Total des capitaux propres part du Groupe (I)	**106 759 853**	**147 877 872**
Titres participatifs & Avances conditionnées		
Droits du concédant	11 347 218	14 907 592
Fonds sous forme de subventions		
Total des autres fonds propres (II)	**11 347 218**	**14 907 592**
Réserves des minoritaires		
Résultat des minoritaires	1 309 997	1 086 596
Total des intérêts minoritaires (III)	**1 309 997**	**1 086 596**
Total des provisions (IV)	**8 813 468**	**19 957 511**
Emprunts et dettes financières	36 564 315	44 152 229
Fournisseurs et comptes rattachés	17 485 171	15 327 092
Dettes fiscales et sociales		
Impôts différés passif		
Autres dettes	40 849 729	41 286 677
Produits constatés d'avance		
Ecarts d'acquisition négatifs	451 252	572 414
Autres dettes et comptes de régularisation	**41 300 981**	**41 859 091**
Total des dettes (V)	**95 350 467**	**101 338 412**
TOTAL GENERAL DU PASSIF (I + II + III+IV+V)	**223 581 003**	**285 167 983**

* dont provisions pour titres mis en équivalence

Compte de résultat - Comptes combinés / consolidés

En euros	Exercice 31/12/2025	31/12/2024	Variation N / N-1
Ressource Fiscale Nette	**4 866 065**	**4 797 508**	68 557
Chiffre d'affaires	74 661 382	72 625 815	2 035 567
Taxe d'apprentissage et financements des OPCO			0
Subventions et autres ressources d'origine publique			0
Reprises sur provisions et tranferts de charges	14 118 430		14 118 430
Autres produits	12 632 309	9 504 289	3 128 020
Total produits d'exploitation (I)	**106 278 186**	**86 927 612**	**19 350 574**
Achats et charges externes	58 325 479	57 974 122	351 357
Charges de personnel	20 051 548	21 586 484	-1 534 936
Impôts et taxes	1 466 719	1 690 765	-224 046
Dotations aux amortissements	11 480 897	17 701 902	-6 221 005
Dotations aux provisions	2 388 915		2 388 915
Autres charges d'exploitation	1 198 918	1 576 940	-378 022
Total charges d'exploitation (II)	**94 912 476**	**100 530 213**	**-5 617 737**
Résultat d'exploitation avant dotation aux amortissements, dépréciations et reprises des écarts d'acquisition (I-II)	**11 365 710**	**-13 602 601**	**24 968 311**
Dotations aux amortissements et dépréciations des écarts d'acquisition positifs liés aux entités intégrées	-125 229	-52 038	
Reprises des écarts d'acquisition négatifs liés aux entités intégrées			
Résultat d'exploitation après dotations aux amortissements, dépréciations et reprises des écarts d'acquisition liés aux entités intégrées (III)	**11 490 939**	**-13 550 563**	**25 041 502**
Résultat financier (IV)	**-559 388**	**1 513 276**	**-2 072 664**
Résultat exceptionnel (V)	**-17 852 108**	**7 138 440**	**-24 990 548**
Impôts sur les bénéfices	136 214	512 206	-375 992
Impôts différés	216 960		216 960
Impôts sur les résultats (VI)	**353 174**	**512 206**	**-159 032**
Résultat net des entités intégrées (III+IV+V-VI)	**-7 273 731**	**-5 411 053**	**-1 862 678**
Résultat net lié aux entités mises en équivalence (VII)	**102 487**	**426 553**	**-324 066**
Résultat net de l'ensemble consolidé (III+IV+V-VI+VII)	**-7 171 244**	**-4 984 500**	**-2 186 744**
Intérêts minoritaires (VIII)	**167 826**	**780 562**	**-612 736**
RESULTAT NET (PART DU GROUPE) (III+IV+V-VI+VII-VIII)	**-7 339 070**	**-5 765 062**	**-1 574 008**

COMPTES CONSOLIDES DE L'EXERCICE 2025

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDES CLOS AU 31.12.2025

Audit – Bureau de Brest
260 rue Augustin Fresnel

29490 GUIPAVAS

Commissaire aux Comptes
Membre de la Compagnie Régionale Ouest Atlantique

70 rue Anita Conti
56000 VANNES

Commissaire aux Comptes
Membre de la Compagnie Régionale Ouest Atlantique

CCI FINISTERE

Chambre de Commerce et d'Industrie

Siège social : 1 Place du 19ème RI
29200 BREST

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDES

Assemblée générale d'approbation des comptes
de l'exercice clos le 31/12/2025

CCI FINISTERE

Chambre de Commerce et d'Industrie

Siège social : 1 Place du 19ème RI
29200 BREST

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés clos le 31/12/2025

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la CCI FINISTERE relatifs à l'exercice clos le 31/12/2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 01/01/2025 à la date d'émission de notre rapport.

Observations

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note « Règlement ANC n°2022-06 et nouveaux états financiers des CCI » de l'annexe des comptes consolidés relative à l'application dudit règlement à compter du 1er janvier 2025.

Par ailleurs, nous attirons votre attention sur les notes « Faits marquants de l'exercice » et « Evènements postérieurs à la clôture » de l'annexe des comptes consolidés et, en particulier le solde d'engagement prévisionnel qui devra être financé par le périmètre propre de la CCI Finistère au terme de la liquidation des concessions Ports de Roscoff et Ports de Cornouaille, la perte du grade de Master de l'Association BBS, et le traitement relatif au prélèvement CCI Finistère.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

Nos appréciations sont les suivantes :

- Confirmation du périmètre de consolidation ;
- Validation des retraitements de consolidation, et notamment ceux liés aux impôts différés ;
- Validation de la présentation d'ensemble des comptes et des informations de l'annexe aux comptes consolidés.

Périmètre et modalités de consolidation

Les entités incluses dans le périmètre de consolidation sont présentées dans l'annexe des comptes consolidés. Les méthodes de consolidation correspondantes, la justification et l'identification des entités exclues du périmètre de consolidation figurent également dans l'annexe des comptes consolidés. Nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes retenues, leur bonne application et la qualité de l'information comptable.

Immobilisations financières

Les méthodes d'évaluation et de dépréciation des immobilisations financières sont présentées dans l'annexe des comptes consolidés. Nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables retenues et nous nous sommes assurés de leur correcte application.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires des informations relatives au groupe, données dans les documents sur la situation financière.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes consolidés

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la CCI à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la CCI ou de cesser son activité.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Trésorier.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre CCI.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- Il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne.
- Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne.
- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés.
- Il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la CCI à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation.
- S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier.
- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.
- Concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

Fait à Brest et Vannes, le 15 juillet 2026

Les Commissaires aux Comptes

BAKER TILLY STREGO	XO AUDIT
Monsieur Arnaud MOYON	Monsieur Jean Baptiste GUILLAUME

Bilan Actif - Comptes combinés / consolidés

ACTIF	Exercice 31/12/2025			31/12/2024
En euros	Montants Bruts	Amortissements & Provisions	Montants nets	Montants nets
Immobilisations incorporelles	4 072 864	4 022 441	50 423	53 311
Dont écarts d'acquisition positifs			0	
Immobilisations corporelles hors concessions			0	
Immobilisations corporelles mises en concession	196 504 265	102 706 588	93 797 677	159 425 649
Immobilisations financières	15 250 227	126 839	15 123 388	17 043 196
Titres mis en équivalence	29 359 696		29 359 696	26 991 456
Total de l'actif immobilisé (I)	**245 187 052**	**106 855 868**	**138 331 184**	**203 513 612**
Stocks et en cours	**752 666**	**30 490**	**722 176**	**488 260**
Créances clients et comptes rattachés	15 793 045	3 182 353	12 610 692	17 149 676
Autres créances	45 995 717		45 995 717	29 365 165
Charges constatées d'avance			0	
Impôts différés actif	166 760		166 760	
Autres créances et comptes de régularisation	**46 162 477**	**0**	**46 162 477**	**29 365 165**
Valeurs mobilières de placement	10 907 741		10 907 741	19 378 385
Disponibilités	14 846 731		14 846 731	15 272 885
Trésorerie	**25 754 472**	**0**	**25 754 472**	**34 651 270**
Total de l'actif circulant (II)	**88 462 660**	**3 212 843**	**85 249 817**	**81 654 371**
TOTAL ACTIF (I) + (II)	**333 649 712**	**110 068 711**	**223 581 002**	**285 167 983**

Bilan Passif - Comptes combinés / consolidés

PASSIF *En euros*	Exercice 31/12/2025	31/12/2024
Apports	12 488 933	12 488 933
Réserves consolidées	72 269 693	78 034 545
Résultat Net	-7 339 070	-5 765 062
Subventions d'investissement	29 340 297	63 119 456
Total des capitaux propres part du Groupe (I)	**106 759 853**	**147 877 872**
Titres participatifs & Avances conditionnées		
Droits du concédant	11 347 218	14 907 592
Fonds sous forme de subventions		
Total des autres fonds propres (II)	**11 347 218**	**14 907 592**
Réserves des minoritaires		
Résultat des minoritaires	1 309 997	1 086 596
Total des intérêts minoritaires (III)	**1 309 997**	**1 086 596**
Total des provisions (IV)	**8 813 468**	**19 957 511**
Emprunts et dettes financières	36 564 315	44 152 229
Fournisseurs et comptes rattachés	17 485 171	15 327 092
Dettes fiscales et sociales		
Impôts différés passif		
Autres dettes	40 849 729	41 286 677
Produits constatés d'avance		
Ecarts d'acquisition négatifs	451 252	572 414
Autres dettes et comptes de régularisation	**41 300 981**	**41 859 091**
Total des dettes (V)	**95 350 467**	**101 338 412**
TOTAL GENERAL DU PASSIF (I + II + III+IV+V)	**223 581 003**	**285 167 983**

* dont provisions pour titres mis en équivalence

Compte de résultat - Comptes combinés / consolidés

En euros	Exercice 31/12/2025	31/12/2024	Variation N / N-1
Ressource Fiscale Nette	**4 866 065**	**4 797 508**	68 557
Chiffre d'affaires	74 661 382	72 625 815	2 035 567
Taxe d'apprentissage et financements des OPCO			0
Subventions et autres ressources d'origine publique			0
Reprises sur provisions et tranferts de charges	14 118 430		14 118 430
Autres produits	12 632 309	9 504 289	3 128 020
Total produits d'exploitation (I)	**106 278 186**	**86 927 612**	**19 350 574**
Achats et charges externes	58 325 479	57 974 122	351 357
Charges de personnel	20 051 548	21 586 484	-1 534 936
Impôts et taxes	1 466 719	1 690 765	-224 046
Dotations aux amortissements	11 480 897	17 701 902	-6 221 005
Dotations aux provisions	2 388 915		2 388 915
Autres charges d'exploitation	1 198 918	1 576 940	-378 022
Total charges d'exploitation (II)	**94 912 476**	**100 530 213**	**-5 617 737**
Résultat d'exploitation avant dotation aux amortissements, dépréciations et reprises des écarts d'acquisition (I-II)	**11 365 710**	**-13 602 601**	**24 968 311**
Dotations aux amortissements et dépréciations des écarts d'acquisition positifs liés aux entités intégrées	-125 229	-52 038	
Reprises des écarts d'acquisition négatifs liés aux entités intégrées			
Résultat d'exploitation après dotations aux amortissements, dépréciations et reprises des écarts d'acquisition liés aux entités intégrées (III)	**11 490 939**	**-13 550 563**	**25 041 502**
Résultat financier (IV)	**-559 388**	**1 513 276**	**-2 072 664**
Résultat exceptionnel (V)	**-17 852 108**	**7 138 440**	**-24 990 548**
Impôts sur les bénéfices	136 214	512 206	-375 992
Impôts différés	216 960		216 960
Impôts sur les résultats (VI)	**353 174**	**512 206**	**-159 032**
Résultat net des entités intégrées (III+IV+V-VI)	**-7 273 731**	**-5 411 053**	**-1 862 678**
Résultat net lié aux entités mises en équivalence (VII)	**102 487**	**426 553**	**-324 066**
Résultat net de l'ensemble consolidé (III+IV+V-VI+VII)	**-7 171 244**	**-4 984 500**	**-2 186 744**
Intérêts minoritaires (VIII)	**167 826**	**780 562**	**-612 736**
RESULTAT NET (PART DU GROUPE) (III+IV+V-VI+VII-VIII)	**-7 339 070**	**-5 765 062**	**-1 574 008**

1.3. Tableau de flux de trésorerie consolidé

	Clôture	Ouverture
Résultat net total des sociétés consolidées	- 7 171 244	- 4 984 500
Elimination des amortissements et provisions	- 33 262 168	12 246 273
Elimination de la variation des impôts différés	216 960	332 538
Elimination des plus ou moins values de cession	69 613 130	288 602
Elimination de la quote-part de résultat des mises en équivalence	- 102 487	- 426 553
Autres produits et charges sans incidence trésorerie	-	-
Total marge brute d'autofinancement	**29 294 191**	**7 456 360**
Dividendes reçus des mises en équivalence	-	-
Variation des stocks liée à l'activité	- 233 916	- 53 317
Variation des créances clients liées à l'activité	- 12 475 289	9 897 671
Variation des dettes fournisseurs liées à l'activité	1 623 780	- 6 177 028
Flux net généré par (affecté à) l'activité	**18 208 766**	**11 123 686**
Acquisition d'immobilisations	- 16 973 377	- 17 324 033
Cession d'immobilisations	3 218 582	659 712
Incidence des variations de périmètre	- 2 947 000	- 400 000
Variation nette des placements court terme	-	-
Flux net provenant des (affecté aux) investissements	**- 16 701 795**	**- 17 064 321**
Dividendes versés par la société mère	-	-
Dividendes versés aux minoritaires	-	-
Augmentations (réductions) de capital	-	-
Subventions d'investissements reçues	744 518	3 168 352
Emissions d'emprunts	845 000	489 470
Remboursements d'emprunts	- 10 233 972	- 6 284 246
Cession (acq.) nette actions propres	-	-
Variation nette des concours bancaires	-	-
Flux net provenant du (affecté au) financement	**- 8 644 454**	**- 2 626 424**
Incidence variation taux de change et chgt principes comptables	-	-
Variation de trésorerie	**- 7 137 483**	**- 8 567 059**
Trésorerie d'ouverture	32 891 802	41 458 861
Trésorerie de clôture	25 754 319	32 891 802

1.4. Tableau de variation des capitaux propres

	Financements reçus de l'État	Autres financements reçus	Réserves consolidées	Résultat consolidé	Subventions d'investissement	Autres	Total	Fonds propres part du groupe
Ouverture Exercice : 2024.12	**9 966 605**	**2 522 328**	**77 139 405**	**469 184**	**64 678 652**	**-**	**-**	**154 776 173**
Affectation du résultat de l'exercice N-1	-	-	469 184	- 469 184	-	-	-	0
Dividendes versés	-	-	-	-	-	-	-	-
Augmentation de capital	-	-	-	-	-	-	-	-
Augmentations des subventions d'investissement	-	-	-	-	3 168 352	-	-	3 168 352
Reprise de subventions d'investissement	-	-	-	-	- 4 727 548	-	-	- 4 727 548
Ecarts de conversion	-	-	-	-	-	-	-	-
Résultat de la période	-	-	-	- 5 765 062	-	-	-	- 5 765 062
Autres mouvements	-	-	425 956	-	-	-	-	425 956
Ouverture Exercice : 2025.12	**9 966 605**	**2 522 328**	**78 034 545**	**- 5 765 062**	**63 119 456**	**-**	**-**	**147 877 873**
Affectation du résultat de l'exercice N-1	-	-	- 5 765 062	5 765 062	-	-	-	- 0
Dividendes versés	-	-	-	-	-	-	-	-
Augmentation de capital	-	-	-	-	-	-	-	-
Augmentations des subventions d'investissement	-	-	-	-	744 518	-	-	744 518
Reprise de subventions d'investissement	-	-	-	-	- 4 731 948	-	-	- 4 731 948
Sortie de concessions					- 29 791 730			- 29 791 730
Ecarts de conversion	-	-	-	-	-	-	-	-
Résultat de la période	-	-	-	- 7 339 070	-	-	-	- 7 339 070
Autres mouvements	-	-	210	-	-	-	-	210
Clôture Exercice : 2025.12	**9 966 605**	**2 522 328**	**72 269 693**	**- 7 339 070**	**29 340 296**	**-**	**-**	**106 759 853**

Les autres mouvements des réserves consolidées de l'exercice 2024 concernent l'annulation des impôts différés antérieurs de la CCI Finistère à hauteur de -569 K€ ainsi que de l'annulation d'un reclassement de la part groupe aux minoritaires des exercices antérieurs à hauteur de 999 K€.

2. REFERENTIEL COMPTABLE, MODALITES DE CONSOLIDATION, METHODES ET REGLES D'EVALUATION

2.1. Faits majeurs

⇨ Entrées dans le périmètre de consolidation

Aucune société n'est entrée dans le périmètre de consolidation.

⇨ Sorties du périmètre de consolidation

La société SEALAR a été déconsolidée suite à une dilution, la détention du groupe s'élève désormais à 18.76%. En conséquence, la société SEALAPB, SEALAV et SEALHOC détenues à 100% par SEALAR ont été déconsolidées. Les titres ont été repris et figés à l'actif du bilan consolidé pour la quote-part de capitaux propres qu'ils représentent à la date de déconsolidation.

⇨ Autres

Les opérations capitalistiques intervenues dans la société BRESTPORT au cours de l'exercice 2025 ont conduit à une augmentation de la participation de la CCI Finistère. Le pourcentage d'intérêt est désormais de 41% contre 40.99% sur l'exercice précédent.

Les opérations capitalistiques intervenues dans la société SOGEAQC au cours de l'exercice 2025 ont conduit à une dilution de la participation de la CCI Finistère et de la SAS INSFO. Le pourcentage d'intérêt est désormais de 54.42% contre 58.39% sur l'exercice précédent

Impacts de la réforme de l'apprentissage et de la Taxe d'Apprentissage :

La réforme de la formation et de l'apprentissage a conduit au transfert du financement des contrats d'apprentissage aux OPCO, et à la fin du financement par la taxe d'apprentissage.

Ainsi, pour les contrats signés à partir du 01/01/2020 le montant pris en charge (financement) est déterminé par la branche à laquelle appartient l'entreprise employeuse de l'apprenti.

Cette évolution implique également un auto-financement à 100 % des futurs investissements.

A noter également que la CCI Finistère a choisi de s'aligner sur la norme ANC.Art142-9 qui indique que le niveau de prise en charge par l'OPCO est comptabilisé en produits, de manière linéaire sur la durée du contrat d'apprentissage, dans une subdivision du compte 706 (Prestations de services) ; et non selon la recommandation de CCI France qui préconise une comptabilisation en 74.

Pour rappel l'activité du port de commerce de Brest ainsi que de la réparation navale, ont fait l'objet d'une convention de transfert vers une société dédiée au 31/12/2020 : la SPBB – Société Portuaire de Brest Bretagne – ; devenue BrestPort.

En 2021, le solde de la concession commerce pour un montant de 14.043 k€ figurant dans le compte courant SPPB, a été inscrit en créances rattachées à des participations sur le service général.

Ce compte a fait l'objet d'une comptabilisation par capitalisation, de produits financiers sur l'exercice 2023, pour un montant total de 1.265 K€, de 273 K€ sur l'exercice 2024, et enfin de 13 K€ sur l'exercice 2025.

Ce solde, conformément au term-sheet, étant amené à constituer les apports en capital de la société BrestPort. Une première augmentation de capital est par ailleurs intervenue en 07 2024, pour laquelle la CCI Finistère a

participé à hauteur de 12 653 K€. Le solde des créances rattachées à des participations a servi à une seconde augmentation de capital en 2025 pour un montant de 2.947K€.

Ports de Roscoff

Ce contrat de concession est arrivé à échéance au 31.12.2025.

Les conditions financières de fin de contrat prévoient une indemnisation de sortie correspondant à 6,8 M€. La CCIF conteste ce montant et a saisi le conseil régional pour faire valoir une indemnisation à hauteur de 21,6 M€ correspondant au capital restant dû des emprunts au 31 Décembre 2025, y compris l'avance de 8,5 M€ et le financement net des investissements de 2013 à 2025. Cette demande rejoint les décisions de jurisprudence qui attribuent le capital restant dû des emprunts (ou la VNC) au titre de l'indemnisation de fin de contrat de concession. A titre complémentaire, pour le remboursement de l'avance financière consentie par le service général de la CCI de Morlaix à la concession portuaire de Roscoff pour un montant de 8,5 M€, le contentieux subsiste. Pour mémoire, la procédure amiable n'ayant pas abouti, une requête introductive avait été déposée par la CCI Finistère auprès du Tribunal administratif de Rennes en date du 19 avril 2024. Ces potentielles ressources n'ont pas été inscrites en comptabilité.

La cloture de la concession génère également la reprise de la provision pour risques de 8,3 M€ constituée en 2024 et la reprise de la provision pour engagements sociaux de 3,46 M€

La cloture de la concession se traduit donc par une perte de 5,55 M€

- Indemnité : +6,80 M€
- Reprise provision pour risques : +8,30 M€
- Reprise provisions sociales : + 3,47 M€
- Valeur Nette Comptable des immobilisations : -24,12 M€

En terme bilantiel, les actifs et passifs ont été maintenus dans le périmètre des contrats de concession à la date du 31 Décembre 2025. Ces actifs et ces passifs restent à réaliser avec entre autres l'encaissement des indemnités de fin de contrat, les remboursements anticipés associés ainsi que la réalisation des actifs et passifs d'exploitation.

Au terme de la liquidation, le dénouement prévisionnel projette un solde d'engagement à couvrir de 14,4 M€ qui devra être financé par le périmètre propre de la CCI.

Port de Cornouaille :

Le programme d'investissements sur les ports de Cornouaille s'est poursuivi cette année, et s'élève à 2 785 K€, financé à hauteur de 1 166 K€ par des subventions.

En application de l'avenant n°2 du contrat de concession, il a été inscrit au titre de 2025, la perception d'indemnité d'imprévision pour 983 K€, constatée en produits exceptionnels.

La perception d'une avance sur la VNC pour un montant de 1.900 K€ constatée en compte tiers.

Ce contrat de concession est arrivé à échéance au 31.12.2025.

Les conditions financières de fin de contrat prévoient une indemnisation de sortie correspondant à la Valeur Nette Comptable des biens soit 8,06 M€, ainsi que le transfert du capital restant dû de l'emprunt ayant financé la pénibilité pour 1,18 M€. Ces opérations de clôture génèrent ainsi un résultat exceptionnel de 1,18 M€ en 2025.

En terme bilantiel, les actifs et passifs ont été maintenus dans le périmètre des contrats de concession à la date du 31 Décembre 2025. Ces actifs et ces passifs restent à réaliser avec entre autres,

L'encaissement des indemnités de fin de contrat, les remboursements anticipés associés, ainsi que la réalisation des actifs et passifs d'exploitation.

Au terme de la liquidation, le dénouement prévisionnel projette un solde d'engagement à couvrir de 3,3 M€ qui devra être financé par le périmètre propre de la CCI.

Concarneau réparation navale :

Le protocole d'accord en vue de la clôture de concession, a été validée lors de l'Assemblée Générale par consultation électronique du 02/04/2026. Le montant de trésorerie à reverser à la Région Bretagne s'élève à 454 K€.

Eléments exceptionnels :

Titres Financiers :

Prise de participation au capital de la société ARKEA PARK à hauteur de 500 K€.

Prise de participation au capital de la foncière Brest Commerce à hauteur de 45 K€.

Les supports des placements financiers destinés à couvrir les engagements sociaux du personnel CCIR ont été inscrits en immobilisations financières pour un montant de 6 142 K€. Ces placements ont vocation à être conservés durablement à minima à hauteur du montant des engagements.

Le montant des engagements s'élève à 5.979 K€ au 31/12/2025.

Prélèvements sur le fonds de roulement :

Le PLF 2024, a inscrit au niveau du réseau CCI France une contribution à l'effort économique national via un prélèvement sur ses fonds de roulement de 100 millions d'euros sur la période 2024 à 2027.

Au niveau de la CCI Finistère le niveau du prélèvement s'élève à 809 K€ pour l'année 2024, et de 395 K€ pour l'année 2025, comptabilisé en charges exceptionnelles.

2.2. Evènements postérieurs à la clôture

AEROPORT DE MORLAIX

Un nouveau marché sur la gestion et l'exploitation de cet aéroport est fixé avec Morlaix Communauté pour une durée de 2 années à compter du 01 Mai 2023, reconductible 2 fois pour une durée d'un an, soit une durée maximale de 48 mois.

AEROPORT DE BREST

La concession de l'aéroport de Brest dont la CCIMBO était titulaire a été clôturée au 31 décembre 2016. Les opérations de liquidations font l'objet d'une discussion avec la région Bretagne.

Le dénouement de ces opérations n'a pas d'impact sur les équilibres financiers de la concession. Les bonis constatés entre le bilan de clôture et le bilan de liquidation reviennent à la concession et sont constatés en charge pour un montant équivalent.

A compter du 1er janvier 2017, les personnels statutaires pompiers salariés de la CCIMBO ont fait l'objet d'une mise à disposition à la société Aéroport Bretagne Ouest. A ce titre, les charges de ces personnels font l'objet d'une facturation mensuelle auprès d'ABO.

FONDS D'URGENCE ET D'INTERVENTION TERRITOIRE DELEGATION DE MORLAIX

Le territoire de la chambre de commerce et d'industrie de Morlaix a été touché de plein fouet par une crise agroalimentaire sans précédent.

Les fermetures de l'abattoir GAD de Lampaul-Guimiliau, du site de Poullaouen de MARINE HARVEST, les difficultés de l'entreprise TILLY SABCO de Guerlesquin ont conduit à la suppression de plusieurs centaines d'emplois directs. L'impact indirect peut être estimé à plusieurs milliers d'emplois avec des conséquences très lourdes sur le commerce et les services à la population.

La CCI de Morlaix ne pouvait pas rester indifférente face à cette crise majeure. Elle a souhaité participer activement aux mesures d'accompagnement de ces plans de fermeture :

- Par une présence aux côtés des plateformes d'initiative locale,
- En mettant toutes ses forces dans des actions de formation et de soutien aux salariés durement touchés.

Outre ces actions, la CCI de Morlaix avait pour projet de créer un fonds d'urgence et d'intervention permettant d'injecter dans l'économie locale des fonds substantiels pouvant apporter une aide d'urgence aux différents acteurs.

La CCI de Morlaix bénéficiait de fonds de réserve importants, qu'elle a souhaité flécher sur des opérations concrètes de revitalisation territoriale.

L'origine des fonds de réserve de la CCI de Morlaix n'est pas fiscale. Ils proviennent des opérations en capital réalisées en 1999 à l'occasion du transfert des actions Brit Air à la compagnie Air France.

Le projet consistait donc à la création d'un fonds autonome, géré par la CCI de Morlaix, permettant des actions de soutien aux territoires concernés.

Un capital de 6 millions d'euros a été déployé pour la constitution de ce fonds. Des organes spécifiques de gouvernance (comité de sélection et d'agrément) ont été créés pour gérer l'usage et le bon déploiement des actions.

Ces actions sont de différentes natures :

- Accompagnement financier d'éventuels repreneurs des sites industriels concernés,
- Soutien aux unions commerciales pour accompagner les difficultés rencontrées par le tissu commercial local,
- Soutien aux plateformes d'initiative locale, avec abondement exceptionnel dans le cadre du financement de projets de création d'entreprises par les salariés en reconversion,
- Financement d'une cellule spécifique d'accompagnement des salariés dans leurs recherches d'emploi et de formation.

Cette liste, non exhaustive, a été consolidée à l'occasion d'échanges au sein du comité de sélection et d'agrément.

Compte tenu de l'urgence de la situation, la CCI de Morlaix a demandé expressément, à la suite de son assemblée générale du 18 octobre 2013, au gouvernement et à sa tutelle :

- L'autorisation de création et d'usage d'un fonds spécifique d'urgence et d'intervention, à hauteur de 6 millions d'euros, pour répondre aux attentes très fortes de son territoire,
- Le blocage préventif du solde de son fonds de réserve afin de pouvoir agir dans l'urgence si la situation économique de son territoire se dégradait dans les mois à venir.

Par courrier du 6 novembre 2013, le Préfet de la Région Bretagne a donné son accord pour le déploiement par la CCI de Morlaix de ce fonds d'intervention à hauteur de 6 millions d'euros.

De 2014 à 2025 ce fonds a été employé ainsi :

Aides à l'industrie	451 k€
Aides au commerce	638 k€
Aides au tourisme	617 k€
Initiatives locales	200 k€
Evénementiels	100 k€
Avance celeste	500 k€
BAI – Orna	1 015 k€
Chq cadeaux	17 k€

PORT DE CORNOUAILLE :

Le syndicat mixte des ports de pêche-plaisance de Cornouaille a confié la gestion des ports de Cornouaille à la chambre de commerce et d'industrie métropolitaine Bretagne ouest – Quimper par l'intermédiaire d'un contrat de service public pour une durée de 8 ans à compter du 01 janvier 2018.

Le périmètre de ce nouveau contrat a évolué avec un contrat de concession unique pour l'ensemble des ports de Cornouaille.

Les documents comptables sont présentés au niveau consolidé des ports de Cornouaille.

Les biens attachés à la concession des ports de Cornouaille font l'objet d'un suivi par inventaire permanent. Ils ont été inscrits pour une valeur nulle dans l'actif immobilisé.

PORT DE ROSCOFF :

Cette concession d'outillage public a été accordée le 13.07.1973 pour une durée de 50 ans.

Conformément à l'article 6.3 du cahier des charges de "concession d'ouvrage et d'outillage public des ports de Roscoff", la CCI Finistère procède au calcul et à la comptabilisation des amortissements de caducité sur les biens composant l'actif immobilisé des activités Commerce et Pêche du port de Roscoff Bloscon.

A la demande du concédant, ces amortissements financiers ne sont pas pratiqués sur les investissements relatifs aux travaux d'agrandissement des ports de la concession de Roscoff.

Les exercices 2024 et 2025 ne font pas apparaitre de dotations de caducité.

PORT DE CONQUET :

La chambre de commerce et d'industrie de Brest est devenue concessionnaire des concessions pêche et plaisance du port du Conquet au 1er février 2007.

Les immobilisations ont été transférées au coût historique en reprenant les valeurs brutes d'acquisition et les amortissements cumulés de ces immobilisations. Les durées d'amortissement ont également été reprises.

Les subventions ont été transférées au coût historique en reprenant les valeurs brutes des subventions correspondant aux acquisitions et les amortissements cumulés de ces subventions.

Les emprunts ont été transférés pour le capital restant dû à la date du transfert.

Conformément à l'article 11 de la convention réglant les modalités de transfert de la concession, le fonds de réserve a été transféré à la CCI de Brest.

L'écart résultant de ces transferts constitue l'écart d'ouverture.

La commune du Conquet et la CCI29 sont convenues, dans le cadre de la convention d'utiliser le legs reçu par la commune de Madame Girardot conformément à la clause d'affectation de

Celui-ci au bénéfice d'investissements dans les limites du port. Ce legs représente un montant de 445 000 €.

Autres points :

- **Ressource Fiscale**

En 2025, le montant de la ressource fiscale versée à la CCI Finistère s'élève à 4 866 K€.

Pour rappel les années 2019 et 2020 avaient été impactées par une retenue de CCI France d'un montant total de 7.315 K€.

- **Mise à disposition**

Le décret du 1er décembre 2010 a prévu la régionalisation du personnel statutaire des chambres de commerce et d'industrie à l'exception du personnel des services gérés. Conjointement, la chambre de commerce et d'industrie de région étant devenue employeur, la loi a prévu la mise à disposition des personnels vers les chambres de commerce et d'industrie territoriales.

Ces personnels font donc l'objet d'une mise à disposition auprès de la CCI Finistère.

Cette évolution implique que l'ensemble des charges de personnels mis à disposition de la chambre de commerce et d'industrie de région Bretagne à la CCI Finistère est inscrit en comptabilité dans les « autres achats et charges externes ».

Le montant de ces charges sur l'exercice 2025 s'élève à 21 652 828 €.

- **Perte Grade de Master BBS**

Le conseil d'administration de BBS du 12 Juin 2026 a pris acte d'une décision ministérielle en préparation portant sur le non-renouvellement du grade de master à compter de la rentrée de septembre 2026, seul le visa du diplôme étant maintenu.
La perte du grade de master, attribué jusqu'alors à l'association ESC force Ouest, entraine une dévalorisation de l'école, et remet potentiellement en cause, la pérennité de celle-ci.
En conséquence, il a été décidé de modifier la présentation des comptes sociaux de la CCI Finistère au 31/12/2025, et d'y inscrire une dotation exceptionnelle pour risques et charges à hauteur de 1.5 M€. Cette provision est destinée à couvrir un passif futur, dont la CCI pourrait assumer la charge en tant que membre de l'Association.
Le groupe CCI est également exposé à travers sa filiale SCI ESC. Cette créance fait l'objet d'un plan d'apurement qui était jusqu'alors respecté. BBS a sollicité la suspension de de ce plan. Au regard de la situation de BBS, le risque d'absence de paiement a été provisionné à hauteur de 100 % soit 666 K€.

- **Traitement prélèvement CCI Finistère**

Dans le cadre du prélèvement sur les CCIs prévu à l'article 33 de la loi de finances pour 2015, un titre de perception a été émis pour un montant de 7 314 739 €.
Par une délibération du 9 juillet 2019 fixant les orientations de répartition de la taxe pour frais de chambres entre les CCI de région en 2020, l'assemblée générale de CCI France a décidé que les CCI de région dans le ressort desquelles les CCI territoriales n'ont pas réglé le prélèvement dû au titre de l'article 33 de la loi de finances pour 2015 verraient la taxe pour les frais de chambres auxquelles elles étaient éligibles défalquée à concurrence de ce prélèvement. L'AG de CCI France a finalement réparti la taxe pour frais de chambres en 2020 en déduisant de la somme allouée à la CCI Bretagne, dont dépend la CCI Finistère, la somme de 7 3I4 739 € demeurée impayée.
Par jugement du 27 Janvier 2026, la délibération approuvant la retenue à la source a été annulée.
Par courrier du 30 juin, en l'absence de paiement, le Préfet de Région demande de préparer le mandatement d'office de cette dépense avec la mise en œuvre concomitante du reversement de CCI France de ce même montant.

Le montant du titre de paiement a été inscrit en charge à payer et le reversement de CCI France inscrit en produit à recevoir.
Ces inscriptions n'ont donc aucune incidence sur le résultat. Elles ont pour effet d'augmenter les charges et produits ainsi que l'actif et le passif de 7 314 739 €
Ces éléments ne préjugent pas des discussions futures sur le traitement de ce prélèvement et la gestion du fonds d'urgence.

2.3. Référentiel comptable

Les comptes consolidés de la CCI Finistère sont établis conformément aux règles et principes comptables en vigueur en France. La nouvelle instruction du 7 mai 2024, applicable à compter du 1er janvier 2024 a été prise en considération dans les présents comptes consolidés.

Les comptes consolidés respectent les principes comptables définis ci-dessous.

Les conventions comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- ✓ continuité d'exploitation,
- ✓ permanence des méthodes d'un exercice à l'autre,
- ✓ indépendance des exercices.

Aucune dérogation aux principes et prescriptions comptables n'est intervenue au cours de l'exercice.

2.4. Modalités de consolidation

2.4.1. Méthodes de consolidation

Les sociétés dans lesquelles la CCI FINISTERE détient directement ou indirectement la majorité des droits de vote sont consolidées selon la méthode de l'intégration globale, avec constatation des droits des actionnaires minoritaires.
Les sociétés dans lesquelles la CCI FINISTERE détient une participation directe ou indirecte de 50 % au plus du capital, mais dont le contrôle est conjoint et non exclusif, sont consolidées selon la méthode de l'intégration proportionnelle.
Les sociétés dans lesquelles la CCI FINISTERE détient une influence notable (participation directe ou indirecte comprise entre 20 % et 50 % du capital) sont consolidées selon la méthode de mise en équivalence.

2.4.2. Dates de clôture des exercices des sociétés consolidées

Les comptes annuels consolidés sont arrêtés à la date du 31 décembre 2025.

Toutes les entreprises entrant dans le périmètre de consolidation clôturent leurs comptes à cette même date.

2.4.3. Informations permettant la comparabilité des comptes

Aucun mouvement de périmètre ne perturbe la comparabilité des comptes consolidés.

2.4.4. Retraitement des sociétés étrangères hors zone euro

Néant.

2.5. Méthodes et règles d'évaluation

Les principes et méthodes d'évaluation appliqués par le groupe sont détaillés dans les paragraphes suivants.

⇨ Application des méthodes préférentielles

L'application des méthodes préférentielles de l'instruction du 7 mai 2024 est la suivante :

Application des méthodes préférentielles	Oui | Non | N/A
Provisionnement des prestations de retraites et assimilés	Oui

⇨ Changement de méthodes comptables

Aucun changement de méthode de consolidation n'est intervenu au cours de l'exercice.

⇨ Modalités de traitement des écarts d'acquisition

Les écarts d'acquisition représentent la différence entre le prix d'acquisition des titres des sociétés consolidées et la part du groupe dans leur actif net évaluée à la juste valeur à la date d'acquisition.

Les écarts d'acquisition sont enregistrés selon qu'ils sont positifs ou négatifs aux postes « Ecart d'acquisition actif » ou « écart d'acquisition passif ».

Les écarts d'acquisition négatifs sont repris sur une durée de 5 ans.

⇨ Ecart d'évaluation

Lors de la première consolidation des filiales du groupe, il est procédé dans le délai d'affectation légal à l'évaluation de l'ensemble des actifs et passifs identifiables. Postérieurement à leur affectation, l'ensemble des écarts d'évaluation suit les règles comptables propres à leur nature.

Aucun écart d'évaluation n'est constaté.

⇨ Immobilisations incorporelles

Seules les immobilisations incorporelles à caractère identifiable ont été conservées.

En cas de détection d'un indice de perte de valeur, un test de dépréciation est réalisé pouvant aboutir à la comptabilisation d'une dépréciation couvrant la différence entre la valeur actuelle et la valeur comptable.

Aucune dépréciation n'est comptabilisée à la clôture.

⇨ Note sur les dépenses de recherche et de développement

Les dépenses de développement sont capitalisées quand les critères suivants sont remplis:

- Démonstration de la faisabilité technique du projet et de la disponibilité des ressources pour achever le développement,
- Capacité de l'immobilisation à générer des avantages économiques futurs probables,
- Evaluation fiable du coût de cet actif.

Ces frais de recherche et développement sont amortis sur une durée maximale de 5 ans.

Une provision complémentaire pour dépréciation peut être constatée lorsque la comparaison de la valeur actuelle de l'actif et de sa valeur nette comptable conduit à constater un amoindrissement de la valeur de l'actif résultant de causes dont les effets ne sont pas jugés irréversibles.

⇨ Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles figurent au bilan à leur coût d'acquisition ou de production.

L'amortissement est calculé en fonction de la durée d'utilisation estimée des différentes catégories d'immobilisations.

Les immobilisations sont constituées et valorisées sous forme de composants. Ces derniers peuvent avoir des durées d'amortissement différentes en fonction de leur durée d'utilisation réelle.

- Périmètre de la mise en place des nouvelles règles :

  Les concessions portuaires et aéroportuaires ont été exclues du dispositif.

- Méthode retenue :

  Les règles résultant du règlement ANC 2014-03 laissent le choix entre deux méthodes pour la mise en place : la méthode rétrospective et la méthode prospective

  La méthode rétrospective a été privilégiée compte tenu qu'il s'agit de la méthode compatible avec les normes IFRS.

Les principales durées d'utilisations retenues sont les suivantes :

✓ Logiciel :	2 à 5 ans
✓ Construction :	
○ Gros œuvre :	15 à 60 ans
○ Charpente :	10 à 30 ans
○ Couverture :	10 à 30 ans
○ Second œuvre :	10 à 25 ans
✓ Infrastructure :	10 à 50 ans
✓ Agencements constructions :	10 ans
✓ Installations techniques :	4 à 15 ans
✓ Matériels et outillages :	5 à 10 ans
✓ Matériel informatique :	3 à 5 ans
✓ Mobilier :	10 ans

⇨ Immobilisations en concession

La valeur brute des immobilisations mises en concession correspond à leur coût d'acquisition.

⇨ Contrats de location-financement

Les opérations réalisées au moyen d'un contrat de location financement dont la valeur d'origine est jugée significative, sont retraitées selon des modalités identiques à une acquisition à crédit pour leur valeur d'origine au contrat.

Les amortissements sont conformes aux méthodes et taux précités, et l'incidence fiscale de ce retraitement est prise en compte.

Par opposition aux contrats de location financement, les contrats de location simple sont constatés au compte de résultat sous forme de loyers.

Il n'y aucun retraitement pratiqué dans les comptes consolidés.

⇨ Participations, autres titres immobilisés non consolidés

Les titres de participation dans les sociétés non consolidées sont inscrits à leur coût d'acquisition. Les titres déconsolidés sont figés à la quote-part des capitaux propres consolidés à la date de déconsolidation.

Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

Les autres immobilisations financières concernent les dépôts et cautionnements pour 7 860 K€.

⇨ Stock

Les stocks sont évalués en fonction du coût d'achat.

Une provision pour dépréciation peut être constatée quand la valeur réelle devient inférieure à la valeur comptable.

La dépréciation des stocks s'élève au 31 décembre 2025 à 30 K€.

⇨ Créances et dettes

Les créances et les dettes sont valorisées à leur valeur nominale.

Une provision pour dépréciation des créances est pratiquée nominativement lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

⇨ Valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement et créances assimilées sont comptabilisées à leur coût d'acquisition.

Une provision pour dépréciation est constatée lorsque leur valeur d'acquisition est supérieure à leur valeur de marché.

La valeur de marché est déterminée pour les titres côtés par référence au dernier cours de bourse publié et pour les titres non cotés par référence à la valeur liquidative publiée ou à la valeur de réalisation estimée.

⇨ Disponibilités

Les disponibilités incluent les liquidités et les dépôts à court terme pouvant être rendus immédiatement disponibles sous réserve des comptes bloqués.

⇨ Engagements de retraite et prestations assimilées

Allocations ancienneté et indemnités de fin de carrière :

La CCI de région est devenue l'employeur des personnels mis à disposition de la CCI territoriale, elle doit donc provisionner de façon unique et uniforme les engagements sociaux liés au personnel consulaire de l'ensemble des chambres de commerce et d'industrie territoriales.

Ces personnels étant mis à disposition, la CCI Finistère doit acter les provisions calculées de façon unique et uniforme de la CCIR et inscrire en provisions pour charges ou en dettes les sommes correspondantes avec comme contrepartie la CCI de Région. Cette position permet d'assurer la réciprocité des comptes entre la CCIR et la CCIT et de se prémunir des demandes de financements de ces allocations. Ces engagements concernent la provision pour départ en retraire et la provision pour allocation d'ancienneté.

L'engagement de la chambre de commerce vis-à-vis des membres de son personnel en matière d'indemnités de départ en retraite fait l'objet d'une inscription au passif.

Cette provision repose sur le règlement intérieur de la CCI. Le calcul tient compte des critères suivants : l'évolution prévue des salaires, leur actualisation, la rotation du personnel, la table de mortalité actuellement en vigueur, l'ancienneté acquise par rapport à l'ancienneté prévue.

Le taux d'actualisation appliqué au 31/12/2025 est de 3.50 %, contre 3.40 % en 2024.

La provision pour allocation d'ancienneté couvre le coût de versement probable lié aux salariés présents dans la compagnie. Elle est constituée au fur et à mesure du temps de présence des salariés, en fonction de la probabilité que les salariés atteignent l'ancienneté requise pour l'octroi de l'allocation (prise en compte de la rotation du personnel, de tables de survie, calculs actualisés tenant compte de l'évolution prévue des salaires).

Le taux d'actualisation appliqué au 31/12/2025 est de 3.50 %, contre 3.40 % en 2024.

Le montant pour les indemnités de fin de carrière s'élève à 2 079 867 € au 31/12/2025.

Le montant de la provision pour l'allocation d'ancienneté s'élève à 269 512 € au 31/12/2025.

⇨ Provisions pour risques et charges

Lorsque cela s'avère nécessaire une provision est comptabilisée.

La provision est évaluée selon le principe de la règle de prudence.

Le détail des provisions constituées est donné au paragraphe 4.9.

Provision pour médaille du travail :

La recommandation 03-R-01 a rendu obligatoire à compter du 1er janvier 2004 la constitution de la provision pour médailles du travail.

La provision couvre le coût de versement probable lié aux salariés présents dans la compagnie. Elle est constituée au fur et à mesure du temps de présence des salariés, en fonction de la probabilité que les salariés atteignent l'ancienneté requise pour l'octroi de l'allocation (prise en compte de la rotation du personnel, de tables de survie, calculs actualisés tenant compte de l'évolution prévue des salaires).

Le taux d'actualisation appliqué au 31.12.2025 est de 3.50 %.

Cette provision concerne les ports de Cornouaille, du Conquet - L'Aber Wrach – Lanildut - Roscoff, et s'élève au 31 décembre 2025 à 105 365 €.

Allocation risque chômage :

L'assemblée générale de la CMAC du 12 Juin 2018 a modifié le fonctionnement économique de l'association.

Les nouvelles modalités placent l'activité de la CMAC dans le cadre légal de l'auto-assurance qui s'impose aux établissements publics et transfèrent les missions d'instruction et de gestion des dossiers d'indemnisation des allocataires à Pôle Emploi. Ce transfert s'effectue dans le cadre d'une convention de gestion collective conclue entre Pôle Emploi et la CMAC agissant pour le compte de ses adhérents. Ces dispositions auront pour conséquence de supprimer la cotisation que versent actuellement les adhérents pour lui substituer d'une part une refacturation, à l'euro/l'euro, du montant des allocations chômage et charges afférentes versées à leurs ex salariés en conformité avec le régime d'auto-assurance et d'autre part une refacturation, à l'euro/l'euro, des frais de gestion facturés mensuellement par Pôle emploi à la CMAC en contrepartie des prestations assurées en exécution de la convention.

Cette évolution du financement de la couverture chômage a pour conséquence la constitution d'une provision destinée à couvrir les futurs engagements prévisionnels dans le cadre des indemnisations futures versées aux attributaires.

Le montant de cette provision est estimé à 1 383 769 € en 2025.

Pénibilité sur le personnel portuaire :

PORT DE ROSCOFF

La CCI de Morlaix a adhéré pour son personnel portuaire au dispositif conventionnel de préretraite dans le cadre de la prise en compte de la pénibilité spécifique aux métiers portuaires et de l'accord de cessation anticipée d'activité dans les métiers portuaires.

Les engagements sociaux générés par ce dispositif conventionnel de préretraite ont été évalués par le Cabinet GALEA et Associés (Actuaire) qui réalise cette prestation pour l'ensemble des adhérents de l'Union des Ports de France (UPF).

Les engagements ont été évalués pour la première fois au titre de l'exercice 2013.

L'évaluation actuarielle (au taux de 3.80 %) établie au 31.12.2025 s'élève à 2 806 K€, cet engagement est provisionné à 100 %. La provision correspondante a été intégralement reprise dans les comptes des ports de Roscoff au 31/12/2025 (fin du contrat de concession).

PORT DE CORNOUAILLE

De la même manière que pour les indemnités de fin de carrière, les provisions pénibilité ont été constatées, et concernent exclusivement des charges liées à des engagements qui seront servis sur la durée du contrat de concession.

Ces provisions seront également reprises à la date du paiement de l'engagement.

La provision de 2019 a fait l'objet d'un ajustement afin, d'une part de se conformer aux dates prévisionnelles de départ des salariés sur la période de la DSP, et d'autre part de tenir compte du processus de péréquation. Les cotisations couvrant 54.50% des engagements ; le montant restant dû au titre de la dotation de liquidation s'élève à 46.50 % des droits acquis.

L'engagement global initial sur la période de la DSP ainsi calculé s'élève à 2.342 K€.

De 2019 à 2025 le montant cumulé des dotations complémentaires versées s'élève à 2.019 K€.

L'intégralité des provisions restantes a été reprise au 31/12/2025.

Provision pour renouvellement :

Ces provisions sont passées en complément de l'amortissement pour dépréciation, afin de permettre leur renouvellement à leur valeur de remplacement.

Elle doit faire l'objet d'un plan de renouvellement en fonction des ressources, fixant la date et le montant du renouvellement pour chaque bien, avec corrections ultérieures si les circonstances le justifient.

Le coût de remplacement s'entend à l'identique ou à capacité de production égale.

Le coût de renouvellement et le coût d'origine seront calculés, subventions d'équipements déduites.

Les dépenses auxquelles les provisions sont destinées à faire face doivent, selon la jurisprudence, satisfaire aux trois conditions suivantes :

- Être « par nature » susceptibles d'amortissement
- Diminuer l'actif net
- Être prévisibles avec une certitude suffisante à la clôture de l'exercice, cette condition étant pratiquement réputée remplie lorsque l'entreprise a établi un plan de renouvellement auquel elle s'est conformée.

Après le renouvellement du bien, la provision est inscrite au passif du bilan par virement au compte des droits du concédant 2295 « Mises en concession par le concessionnaire ».

- Immobilisations mises dans la concession par le concédant

Pour satisfaire à l'obligation de renouveler, il peut être pratiqué annuellement une dotation à la provision pour renouvellement calculée sur le coût total prévisionnel de remplacement de l'immobilisation concernée.3

Comme pour les immobilisations non renouvelables, une provision pour gros entretien ou grandes visites ou pour remises en état peut être constituée lorsque les dépenses sont programmées pour une date antérieure à celle de la fin de la concession. Ces pro visions s'ajoutent alors à la provision pour renouvellement.

- Immobilisations mises dans la concession par le concessionnaire

La provision pour renouvellement des biens renouvelables correspond au montant égal à la différence entre le coût estimé de remplacement et le coût d'achat ou de production du bien (dotée à chaque exercice sur la base d'une estimation ajustée du coût de remplacement).

- Mode de calcul

La provision pour renouvellement sera dotée, progressivement et annuellement selon la formule suivante par analogie avec la règle fiscale :

Valeur de renouvellement (bien du concédant) ou valeur de renouvellement – valeur d'origine (renouvellement d'un bien du concessionnaire) X nombre d'années d'utilisation / Nombre total d'années d'utilisation

Provision pour renouvellement :

- Immobilisations non renouvelables

Une provision pour gros entretien ou grandes visites ou pour remises en état peut être constituée pour ces biens. Elle est rapportée au résultat lorsque la remise en état a été effectuée.

Ces provisions sont traitées selon les règles générales sur les passifs.

Une nouvelle provision peut alors être constituées si une nouvelle remise en état est programmée avant le terme de la concession

- Immobilisations renouvelables

Comme pour les immobilisations non renouvelables, une provision pour gros entretien ou grandes visites ou pour remises en état peut être constituée lorsque les dépenses sont programmées pour une date antérieure à celle de la fin de la concession. Ces provisions s'ajoutent alors à la provision pour renouvellement.

Lorsque cette provision est devenue sans objet, elle est rapportée au résultat.

- Mode de calcul

La provision est constatée de façon linéaire, de la date d'acquisition (ou du dernier entretien) jusqu'à la date de l'entretien effectif probable.

La provision pour gros entretien et grandes visites est constituées dès l'acquisition du bien et répartie jusqu'à la date des travaux, dans la mesure où ces travaux seront engagés avant le terme de la concession.

Après la réalisation des entretiens, cette provision fait l'objet d'une reprise.

⇨ Emprunts bancaires

La ventilation des emprunts entre taux fixes et taux variables est donnée au paragraphe 4.8.

⇨ Subventions d'investissements

Les subventions d'investissement représentent l'ensemble des subventions accordées au groupe dans le cadre du développement de son activité. Les subventions d'investissement autres que celles détenues par les entreprises acquises au jour de leur acquisition sont retraitées en en capitaux propres. Elles sont reprises au même rythme que les amortissements sur les immobilisations.

⇨ Impôts sur les bénéfices

Le groupe comptabilise des impôts différés en cas :

- ✓ de différences temporaires entre les valeurs fiscales et comptables des actifs et passifs au bilan consolidé,
- ✓ de crédits d'impôts et de reports déficitaires.

Les actifs d'impôts différés ne sont pris en compte que :

- ✓ si leur récupération ne dépend pas des résultats futurs,
- ✓ ou si leur récupération est probable par suite de l'existence d'un bénéfice imposable attendu au cours de leur période de dénouement.

Le groupe applique la méthode bilancielle avec application de la méthode du report variable selon laquelle les créances ou dettes d'impôt futur sont évaluées au dernier taux d'imposition connu, sans actualisation. Les effets dus aux changements des taux d'impôts s'inscrivent en compte de résultat des exercices sur lesquels ces modifications sont applicables.

Le taux d'impôt applicable est celui dont le mode de réalisation est le plus probable. Le taux d'impôt retenu à la date de clôture est de 25%

Impôts différés actifs :	167 K€
Impôts différés passifs :	0 K€
Soit Impôts différés nets :	167 K€

⇨ Opérations intragroupe

Les opérations réciproques réalisées entre les sociétés du périmètre sont neutralisées, tant au niveau du compte de résultat (charges et produits) que du bilan (créances et dettes).

⇨ Particularités comptables

- ➢ PORTS DE CORNOUAILLE

Le syndicat mixte des ports de pêche-plaisance de Cornouaille a confié la gestion des ports de Cornouaille à la chambre de commerce et d'industrie métropolitaine Bretagne ouest – Quimper par l'intermédiaire d'un contrat de service public pour une durée de 8 ans à compter du 01 janvier 2018.

Le périmètre de ce nouveau contrat a évolué avec un contrat de concession unique pour l'ensemble des ports de Cornouaille.

Les documents comptables sont présentés au niveau consolidé des ports de Cornouaille.

Les biens attachés à la concession des ports de Cornouaille font l'objet d'un suivi par inventaire permanent. Ils ont été inscrits pour une valeur nulle dans l'actif immobilisé.

- PORT DE ROSCOFF

Cette concession d'outillage public a été accordée le 13.07.1973 pour une durée de 50 ans.

Conformément à l'article 6.3 du cahier des charges de "concession d'ouvrage et d'outillage public des ports de Roscoff", la CCI Finistère procède au calcul et à la comptabilisation des amortissements de caducité sur les biens composant l'actif immobilisé des activités Commerce et Pêche du port de Roscoff Bloscon.

A la demande du concédant, ces amortissements financiers ne sont pas pratiqués sur les investissements relatifs aux travaux d'agrandissement des ports de la concession de Roscoff.

L'exercice 2025 ne fait pas apparaitre de dotations de caducité.

- PORT DU CONQUET

La chambre de commerce et d'industrie de Brest est devenue concessionnaire des concessions pêche et plaisance du port du Conquet au 1er février 2007.

Les immobilisations ont été transférées au coût historique en reprenant les valeurs brutes d'acquisition et les amortissements cumulés de ces immobilisations. Les durées d'amortissement ont également été reprises.

Les subventions ont été transférées au coût historique en reprenant les valeurs brutes des subventions correspondant aux acquisitions et les amortissements cumulés de ces subventions.

Les emprunts ont été transférés pour le capital restant dû à la date du transfert.

Conformément à l'article 11 de la convention réglant les modalités de transfert de la concession, le fonds de réserve a été transféré à la CCI de Brest.

L'écart résultant de ces transferts constitue l'écart d'ouverture.

La commune du Conquet et la CCI sont convenues, dans le cadre de la convention d'utiliser le legs reçu par la commune de Madame Girardot conformément à la clause d'affectation de celui-ci au bénéfice d'investissements dans les limites du port. Ce legs représente un montant de 445 000 € en 2025.

3. PERIMETRE DE CONSOLIDATION

Unités	Ouverture - Méthode intégration	Taux de contrôle	Taux d'intérêt	Clôture - Méthode intégration	Taux de contrôle	Taux d'intérêt
CCI FINISTERE	Intégration Globale	100,00	100,00	Intégration Globale	100,00	100,00
SAS ABO	Intégration Globale	66,00	66,00	Intégration Globale	66,00	66,00
SAS ADC	Intégration Globale	63,36	63,36	Intégration Globale	63,36	63,36
SAS CARENCO	Intégration proportionnelle	49,00	49,00	Intégration proportionnelle	49,00	49,00
SCI CEFORTECH	Intégration Globale	99,99	99,99	Intégration Globale	99,99	99,99
SCI CIEL	Intégration Globale	99,99	99,99	Intégration Globale	99,99	99,99
SCI ESC	Intégration Globale	99,99	99,99	Intégration Globale	99,99	99,99
SAS FOP	Intégration Globale	98,50	98,50	Intégration Globale	98,50	98,50
SASU ISFO	Intégration Globale	100,00	100,00	Intégration Globale	100,00	100,00
SAS PORT DE PECHE ET CRIEE DU FINISTERE	Intégration Globale	100,00	100,00	Intégration Globale	100,00	100,00
SCI AC	Intégration Globale	99,99	99,99	Intégration Globale	99,99	99,99
SAS SDCB	Intégration Globale	72,50	72,50	Intégration Globale	72,50	72,50
SAS SEALAPB	Mise en équivalence	35,00	35,00	Non consolidée	-	-
SAS SEALAR	Mise en équivalence	35,00	35,00	Non consolidée	-	-
SAS SEALAV	Mise en équivalence	35,00	35,00	Non consolidée	-	-
SAS SEALHOC	Mise en équivalence	35,00	35,00	Non consolidée	-	-
SAS SOGEAQC	Intégration Globale	58,39	58,39	Intégration Globale	54,42	54,42
SAS BRESTPORT	Mise en équivalence	40,99	40,99	Mise en équivalence	41,00	41,00

Le détail des sociétés faisant partie du périmètre de la CCI Finistère est joint au paragraphe 8.3 de l'annexe.

⇨ Cas des entités ad hoc

Néant.

4. DETAIL DES COMPTES DU BILAN

4.1. Ecart d'acquisition

⇨ Ecarts d'acquisition actifs

Néant.

⇨ Ecarts d'acquisition passifs

	Ouverture	Entrées de périmètre	Sorties de périmètre	Autres variations de périmètre	Reprises de l'exercice	Ecarts de conversion	Autres	Clôture
Ecarts d'acquisition	624 452			4 065				628 517
Amt/dép. écarts d'acquisition	- 52 038				- 125 229			- 177 267
Total Valeur Nette	**572 414**	**-**	**-**	**4 065**	**- 125 229**	**-**	**-**	**451 250**

4.2. Immobilisations incorporelles

	Ouverture	Acquisitions	Cessions	Dotations de l'exercice	Ecarts de conversion	Variations de périmètre	Reclassement	Incidence des changements de méthode comptable	Clôture
Frais de recherche	118 853	-	-		-	-	-	-	118 853
Frais de développement	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Concessions, brevets & droits similaires	768 473	12 343	-		-	-	-	-	780 816
Logiciels	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Concessions, brevets & droits similaires en crédit-bail	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres immobilisations incorporelles en crédit-bail	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Immobilisations incorporelles en cours	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres immobilisations incorporelles	3 141 779	31 416	-		-	-	-	-	3 173 195
Immobilisations incorporelles	**4 029 105**	**43 759**	**-**		**-**	**-**	**-**		**4 072 864**
Amt/Dép. frais de rech.	- 95 084	-	-	- 23 770	-	-	-	-	- 118 853
Amt/Dép. frais développ.	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Amt/Dép. conc, brevets & dts similaires	- 741 164	-	-	- 16 823	-	-	-	-	- 757 987
Amt/Dép. logiciels	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Amt/Dép. autres immos incorp.	- 3 139 547	-	-	- 6 053	-	-	-	-	- 3 145 600
Amt/Dép. immobilisations incorp. en cours	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Amt/dép. immo. incorporelles	**- 3 975 794**	**-**	**-**	**- 46 646**	**-**	**-**	**-**		**- 4 022 441**
Total Valeur Nette	**53 311**	**43 759**	**-**	**- 46 646**	**-**	**-**	**-**		**50 423**

4.3. Immobilisations corporelles

	Ouverture	Acquisitions	Cessions	Dotations de l'exercice	Ecarts de conversion	Variations de périmètre	Reclassement	Incidence des changements de méthode comptable	Clôture
Terrains	5 694 825	59 185	-		-	-	-	-	5 754 010
Agencements sur terrains	5 334 070	8 695	-		-	-	-	-	5 342 765
Constructions	79 197 993	137 408	- 12 037		-	-	335 155	-	79 658 519
Installations tech, matériel & outillage	12 286 821	494 136	-		-	-	-	-	12 780 957
Matériel de bureau	-	1 853	-		-	-	-	-	1 853
Autres immobilisations corporelles	14 647 949	1 249 929	- 49 991		-	-	5 449	-	15 853 336
Immobilisations corporelles en cours	6 494 117	7 369 175	-		-	-	- 335 155	-	13 528 137
Avances et acomptes s/immo. corp.	5 449	-	-		-	-	- 5 449	-	-
Immobilisations en concessions	210 763 316	7 201 859	- 154 380 487	-	-	-	-	-	63 584 688
Immobilisations corporelles	**334 424 539**	**16 522 240**	**- 154 442 515**		**-**	**-**	**-**		**196 504 265**
Amt/Dép. Agencements sur terrains	- 4 613 257	-	-	- 106 919	-	-	-	-	- 4 720 176
Amt/Dép. constructions	- 41 051 287	-	-	- 2 181 614	-	-	-	-	- 43 232 901
Amt/Dép. Matériel informatique	-	-	-	- 3	-	-	-	-	- 3
Amt/Dép. install tech, matériel & outil.	- 10 423 408	-	49 991	- 394 815	-	-	-	-	- 10 768 232
Amt/Dép. autres immobilisations corp.	- 11 892 736	-	-	- 513 309	-	-	-	-	- 12 406 045
Amt/Dép. immobilisations en concessions	- 107 018 202	-	84 682 857	- 9 243 886	-	-	-	-	- 31 579 231
Amt/dép. immobilisations corporelles	**- 174 998 890**	**-**	**84 732 848**	**- 12 440 546**	**-**	**-**	**-**		**- 102 706 588**
Total Valeur Nette	**159 425 649**	**16 522 240**	**- 69 709 667**	**- 12 440 546**	**-**	**-**	**-**		**93 797 677**

4.4. Immobilisations financières

	Ouverture	Acquisitions	Cessions	Dotations de l'exercice	Ecarts de conversion	Variations de périmètre	Reclassement	Incidence des changements de méthode comptable	Clôture
Titres de participation	654 432	-	-	-	-	641 725	-	-	1 296 157
Autres créances ratt à des participat. - non courant	2 934 214	-	- 2 934 214	-	-	-	-	-	-
Créances rattachées à des part. - courant	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Intérêts courus sur créances et prêts	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres titres immobilisés	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Titres immobilisés (AFS - non courant)	5 683 372	560 512	- 150 010	-	-	-	-	-	6 093 874
Prêts, cautionnements et autres créances - non courants	7 898 017	-	- 37 821	-	-	-	-	-	7 860 196
Prêts, cautionn. & aut. créances - courants	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Immobilisations financières	**17 170 035**	**560 512**	**- 3 122 045**	**-**	**-**	**641 725**	**-**	**-**	**15 250 227**
Dépréciations des titres	- 126 839	-	-	-	-	-	-	-	- 126 839
Dép créances ratt. et int. courus - courant	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Dép. des autres titres immobilisés	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Dép. des titres immobilisés - non courant	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Dép. des titres immobilisés - courant	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Dép. prêts, cautionnements et autres créances - non courant	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Dép. prêts & autres - courant	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Dép. immobilisations financières	**- 126 839**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**- 126 839**
Total Valeur Nette	**17 043 196**	**560 512**	**- 3 122 045**	**-**	**-**	**641 725**	**-**	**-**	**15 123 388**

⇨ Titres mis en équivalence

Titres mis en équivalence (en K€)	Valeur brute	Contribution aux capitaux propres consolidés	Contribution au résultat consolidé
SPBB	29 360	12 918	228
TOTAL	**29 360**	**12 918**	**228**

⇨ Sociétés non consolidées

Les participations non consolidées de la CCI sont les suivantes :

- SEALAR
- SEALAPB
- SEALAV
- SEALHOC
- CCI Habitat

4.5. Amortissements et provisions

	Clôture	Ouverture
Dotations aux amort./dép.immo.	- 11 480 897	- 11 643 643
Dotations aux amorts sur charges à répartir	-	-
Var. nette des dép. actif circulant	- 880 581	38 080
Var. nette des provisions	12 610 096	- 6 096 339
Variations nettes des amort. et des dép.	**248 618**	**- 17 701 902**

4.6. Stock

	Clôture			Ouverture		
	Brut	Provision	Net	Brut	Provision	Net
Liaison neutral. profits ig s/ stocks	-	-	-	-	-	-
Stocks mp, fournitures et aut. appro.	284 926	- 30 490	254 436	257 495	- 30 490	227 005
Stocks - en-cours de production	-	-	-	-	-	-
Stocks -pdts finis et intermédiaires	-	-	-	-	-	-
Stocks de marchandises	467 740	-	467 740	261 255	-	261 255
Total	**752 666**	**- 30 490**	**722 176**	**518 750**	**- 30 490**	**488 260**

4.7. Ventilation des créances par échéance

	Clôture	Moins de 1 an	2 ans	3 ans	4 ans	5 ans et plus
Prêts, cautionnements et autres créances - non courants	7 860 196	-	-	-	-	7 860 196
Fournisseurs débiteurs (RRR et autres avoirs)	56 385	56 385	-	-	-	-
Clients et comptes rattachés	15 793 045	15 793 045	-	-	-	-
Fournisseurs - Avances et acomptes versés	116 253	116 253	-	-	-	-
Créances sur personnel & org. sociaux	100 298	100 298	-	-	-	-
Créances fiscales - hors IS - courant	7 694 318	7 694 318	-	-	-	-
Impôts différés - actif	166 760	166 760	-	-	-	-
Etat, Impôt sur les bénéfices - créances - courant	23 470	23 470	-	-	-	-
Comptes courants Groupe actif - courant	295 321	295 321	-	-	-	-
Autres créances - courant	30 378 616	30 378 616	-	-	-	-
Produits à recev. (Quote part rés. SNC)	6 787 890	6 787 890	-	-	-	-
Charges constatées d'avance	543 167	543 167	-	-	-	-
Total	**69 815 719**	**61 955 523**	**-**	**-**	**-**	**7 860 196**

4.8. Ventilation des dettes par échéance

	Clôture	Moins de 1 an	1 à 5 ans	5 ans et plus
Emprunts auprès établiss. de crédit - non courant	36 096 812	4 145 106	13 163 577	18 788 130
Dépôts et cautionnement reçus	170 171	-	-	170 171
Intérêts courus sur emprunts - courant	297 180	297 180	-	-
Dettes fournisseurs	17 485 171	17 485 171	-	-
Dettes s/ acquis. d'actifs - courant	1 036 681	1 036 681	-	-
Clients - Avances et acomptes reçus	469 077	469 077	-	-
Dettes sociales - courant	4 349 468	4 349 468	-	-
Dettes fiscales (hors IS et CVAE)- courant	2 112 521	2 112 521	-	-
Impôts différés - passif	-	-	-	-
Etat - impôts sur les bénéfices - courant	40 472	40 472	-	-
Comptes courants groupe passifs - courant	416 209	416 209	-	-
Comptes courants groupe passifs - non courant	-	-	-	-
Dividendes à payer	-	-	-	-
Autres dettes - courant	23 860 335	23 860 334	-	-
Autres dettes - non courant	-	-	-	-
Instruments dérivés passifs - non courant	-	-	-	-
Instruments dérivés passifs - courant	-	-	-	-
Charges à payer (Quote part pertes SNC)	6 072 524	6 072 524	-	-
Intérêts courus sur dettes - non courant	-	-	-	-
Intérêts courus sur dettes - courant	-	-	-	-
Prod. constatés d'avance & aut. cptes de régul.	2 492 443	2 492 443	-	-
Ecarts d'acquisition négatifs	-	-	-	-
Concours bancaires (trésorerie passive)	12 641 335	12 641 335	-	-
Concours bancaires (dettes)	-	-	-	-
Intérêts courus non échus - Trésorerie passive	152	152	-	-
Total	**107 540 550**	**75 418 672**	**13 163 577**	**18 958 301**

4.9. Provision pour risques et charges

	Ouverture	Dotations de l'exercice	Reprise (prov. utilisée)	Reprise (prov. non utilisée)	Ecarts de conversion	Variations de périmètre	Reclassement	Incidence des changements de méthode comptable	Clôture
Provisions pour litiges - non courant	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Provisions pour litiges - courant		-	-	-	-	-	-	-	-
Autres provisions pour risques - non courant	8 973 968	1 881 524	- 8 300 000	-	-	-	-	-	2 555 492
Autres provisions pour risques - courant		-	-	-	-	-	-	-	-
Provisions pour risques	**8 973 968**	**1 881 524**	**- 8 300 000**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**2 555 492**
Provisions pour pensions et retraites - non courant	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Provisions pour pensions et retraites - courant	3 704 222	3 028 138	- 3 808 003	-	-	-	-	-	2 924 357
Autres provisions pour charges - non courant	7 279 322	4 547 331	- 8 449 445	-	-	- 43 589	-	-	3 333 619
Autres provisions pour charges - courant	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Provision pour impôt - courant	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Provisions pour charges	**10 983 543**	**7 575 469**	**- 12 257 447**	**-**	**-**	**- 43 589**	**-**	**-**	**6 257 976**

4.10. Impôts différés

⇨ Variation des impôts différés

	Ouverture	Variation	Ecarts de conversion	Variations de périmètre	Autres	Clôture
Impôts différés - actif	383 720	- 216 960	-	-	-	166 760
Impôts différés - passif	-	-	-	-	-	-
Solde net d'impôt différé	**383 720**	**- 216 960**	**-**	**-**	**-**	**166 760**
Ventilation de l'impôt différé par nature						
Données de liasse	-	-	-	-	-	-
Données de liasse - correction	-	-	-	-	-	-
Retraitement local - ID	-	-	-	-	-	-
ID / différences temporaires	-	-	-	-	-	-
ID / Autres retraitements.	-	-	-	-	-	-
ID / Autres retraitements (automatique)	-	-	-	-	-	-
ID / Elimination des dép. et prov. internes	-	-	-	-	-	-
ID / Elimination des résultats internes	-	-	-	-	-	-
Activation de reports déficitaires	246 595	- 226 791	-	-	-	19 805
Limitation des impôts différés	-	-	-	-	-	-
Impôts différés sur participations consolidées	-	-	-	-	-	-
ID sur écart d'évaluation 100%	-	-	-	-	-	-
ID/ autres retraitements IFRS	-	-	-	-	-	-
ID / Retraitements frais Recherche & Développement	-	-	-	-	-	-
ID / Annulation provisions réglementées	-	-	-	-	-	-
ID / Reclassement des subventions d'investissement	-	-	-	-	-	-
ID / Annulation frais d'établissement	1 176	- 497	-	-	-	679
ID / Annul. des écarts de conv. & prov. de change	-	-	-	-	-	-
ID / Retraitement des engagements de retraite	135 950	10 327	-	-	-	146 276
ID / Annulation du résultat sur changements comptables	-	-	-	-	-	-
ID / Retraitement du crédit-bail locataire	-	-	-	-	-	-
ID/ Retraitement des instruments financiers hybrides	-	-	-	-	-	-
ID/ Retrait. paiements en actions	-	-	-	-	-	-
ID/ Retrait. juste valeur instrum. financiers	-	-	-	-	-	-
Solde net d'impôt différé par nature	**383 720**	**- 216 960**	**-**	**-**	**-**	**166 760**

4.11. Emprunts et dettes financières

	Ouverture	Augmentation	Remboursement	Ecarts de conversion	Variations de périmètre	Autres	Clôture
Emprunts auprès établiss. de crédit - non courant	42 022 993	845 000	- 6 771 181	-	-	-	36 096 812
Dépôts et cautionnement reçus	171 206	3 682	- 4 717	-	-	-	170 171
Participation des salariés (Fonds de participation) - non courar	-	-	-	-	-	-	-
Autres emprunts et dettes assimilées - courant	-	-	-	-	-	-	-
Intérêts courus sur emprunts - courant	198 562	200 300	- 101 682	-	-	-	297 180
Dettes financières MLT	**42 392 761**	**1 048 982**	**- 6 877 580**	**-**	**-**	**-**	**36 564 163**
Dont location-financement	-	-	-	-	-	-	-
Concours bancaires (dettes)							
Concours bancaires (trésorerie passive)	1 759 270	10 882 065	-	-	-	-	12 641 335
Intérêts courus non échus - Trésorerie passive	198	-	- 47	-	-	-	152
Dettes financières CT	**1 759 468**	**10 882 065**	**- 47**	**-**	**-**	**-**	**12 641 487**
Total emprunts et dettes financières	**44 152 229**	**11 931 047**	**- 6 877 627**	**-**	**-**	**-**	**49 205 650**

4.12. Valeurs mobilières de placement

En K€	Clôture	Ouverture
Valeur brute	10 908	19 378
Dépréciation		
Valeur nette	**10 908**	**19 378**

5. DETAIL DU COMPTE DE RESULTAT

5.1. Produits sans contrepartie directe

	Clôture	Ouverture
Subventions d'exploitation	7 216 423	9 035 723
Total Produits sans contrepartie directe	**7 216 423**	**9 035 723**

5.2. Produits avec contrepartie

	Clôture	Ouverture
Production vendue de biens	541 158	568 095
Production vendue de services	78 986 289	76 855 228
Total Produits avec contrepartie	**79 527 447**	**77 423 323**

5.3. Autres produits de fonctionnement

	Clôture	Ouverture
Produits de cession d'immo. Corp	246 547	359 712
Reprise d'amortissement et dépréciation	4 731 948	4 002 041
Transferts de charges d'exploitation	0	459 616
Autres produits	434 370	8 950
Produits des exercices antérieurs	0	3 891
Autres produits exceptionnels	3 021	4 135 194
Total Autres produits de fonctionnement	**5 415 886**	**8 969 404**

5.4. Détail des achats consommés

	Clôture	Ouverture
Achat m.p., fournit. & aut. appro.	- 10 121	- 7 398
Var. stocks mp, fournit. & autres appro.	- 8 583	- 60 048
Variation stocks de marchandises	145 552	-
Achat d'études	- 24 214	- 23 334
Autres achats	-	-
Achats non stockés de matières et fournitures	- 6 707 592	- 6 306 544
Achats de marchandises	- 915 116	- 1 059 293
Sous-traitance générale	- 288 777	- 313 495
Redevances de crédit-bail	- 27 764	- 36 648
Locations et charges locatives	- 2 313 769	- 2 064 542
Entretiens et réparations	- 3 728 120	- 4 287 660
Primes d'assurance	- 1 647 738	- 1 295 553
Etudes et recherches	- 51 877	- 104 963
Divers	- 126 142	- 151 944
Personnel mis à disposition	- 23 287 895	- 23 994 762
Personnel extérieur à l'entreprise	-	-
Rémun. d'intermédiaires & honoraires	- 4 585 543	- 4 869 030
Publicités	- 2 206 636	- 2 061 795
Transports	- 432 811	- 321 710
Déplacements, missions	- 1 247 394	- 1 293 822
Frais postaux	- 577 978	- 624 594
Services bancaires	- 142 673	- 121 363
Services bancaires et assimilés	-	-
Commissions d'engagement et frais sur émission d'emprunts	-	-
Autres charges externes	- 10 140 287	- 8 975 624
Total Achats consommés et charges externes	**- 58 325 478**	**- 57 974 121**

5.5. Détail des charges de personnel

	Clôture	Ouverture
Rémunérations du personnel	- 13 175 959	- 13 299 606
Charges de sécurité soc. et de prévoy.	- 6 543 926	- 8 016 085
Autres charges de personnel (dont intéressement)	- 331 662	- 270 793
Participation des salariés	-	-
Total Charges de personnel	**- 20 051 548**	**- 21 586 484**

5.6. Autres charges de fonctionnement

	Clôture	Ouverture
Autres charges	- 1 183 108	- 1 576 940
VNC des immo. Cédées	- 15 810	- 577 076
Charges sur exercices antérieurs	-	-
Autres charges exceptionnelles	-	- 1 510 830
Total Autres charges de fonctionnement	**- 1 198 918**	**- 3 664 846**

5.7. Variation nette des amortissements et dépréciations

	Clôture	Ouverture
Rep. dép. des stocks MP et marchandises	-	-
Dot./Prov. engagements de retraite	- 38 135	-
Dot./Amt. & dép. immo. incorporelles	- 50 586	- 44 625
Dot./Amt. & dép. immo. corporelles	- 11 430 311	- 11 605 134
Dot. aux prov. d'exploitation	- 1 300 626	- 9 871 954
Dot./dép des stocks MP et marchandises	-	- 27 103
Dot/dép. des stocks en-cours et produits finis	-	-
Dot./dép. des actifs circulants	- 1 050 154	- 155 127
Rep./dép. des stocks en-cours et produits finis	-	-
Rep./provisions d'exploitation	-	-
Rep./dép. des créances (actif circulant)	-	-
Rep./Amt. & dép. immo. corporelles	-	-
Total Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	**- 13 869 812**	**- 21 703 943**

5.8. Détail du résultat financier

	Clôture	Ouverture
Revenus des équivalents de trésorerie	10 847	67 559
Charges d'intérêts sur emprunt	- 1 149 215	- 1 154 733
Liaison élim. intercos résultat - fin.	-	-
Pertes de change sur autres dettes et créances - réalisées	-	-
Pertes de change sur autres dettes et créances - Non réalisées	-	-
VNC des titres cédés	- 5 783	-
Autres charges financières	- 4 582	- 1 134 520
Dot. aux prov. financières	-	-
Dot./dép des actifs financiers	-	- 33 973
Dot./Amt des frais d'émission des emprunts	-	-
Dividendes	-	-
Dividendes - Rubrique d'élimination	-	-
Revenus actifs financ. hors équiv. de trésorerie	52 494	95 741
Gains de change sur autres dettes et créances - réalisés	-	-
Gains de change sur autres dettes et créances - Non réalisés	-	-
Prod. nets/ cession VMP (hors équiv. de trésorerie)	-	-
Produits de cession de titres	-	-
Variation de juste valeur (produit)	-	-
Autres produits financiers	523 272	1 123 125
Produits de fusion		
Rep./ provisions financières		976 411
Rep./dép. des actifs financiers	13 580	1 573 666
Total Résultat financier	**- 559 389**	**1 513 276**

5.9. Impôt sur les bénéfices

	Clôture	Ouverture
Impôts différés	- 216 960	- 332 537
Impôt exigible	- 136 214	- 179 669
Total Impôts sur les bénéfices	**- 353 174**	**- 512 206**

5.10. Détail du résultat exceptionnel

	Clôture	Ouverture
Autres charges exceptionnelles	- 42 188 439	-
Autres produits exceptionnels	24 336 331	-
Total Résultat exceptionnel	**- 17 852 108**	**-**

Les autres produits et charges exceptionnels proviennent notamment de la sortie d'un certain nombre de concessions, particulièrement, des ports de Roscoff et Cornouailles.

6. HONORAIRE DES CAC

	Ouverture	Clôture	Honoraires facturés au titre du contrôle légal	Honoraires à des prestations mentionnées au §II de l'article L. 822-11.
Honoraires des CAC	123 658	85 987	85 987	-

7. ENGAGEMENTS HORS BILAN

7.1. Engagements reçus

Néant.

7.2. Engagements donnés

La CCI Finistère (Morlaix) s'est engagée à apporter un montant de 6 M€ à un fonds de réserve destiné dans le cadre d'actions à caractère financier, à la redynamisation et au soutien du territoire suite à la crise économique majeure subie. Le montant restant à engager au 31/12/2025 est de 2 462 K€.

8. AUTRES INFORMATIONS ANNEXES

8.1. Effectif moyen

	Clôture	Ouverture
Effectif	806	749

8.2. Informations concernant les dirigeants

Pour des raisons de confidentialité, la rémunération allouée aux dirigeants à raison de leurs fonctions dans les entreprises contrôlées ne sera pas communiquée dans cette annexe.

Aucun engagement en matière de pension et indemnités assimilées n'est attribué aux membres et anciens membres des organes d'administration, de direction et de surveillance.

Aucune avance ou crédit n'est accordé aux membres des organes susvisés par l'entreprise consolidante et par les entreprises placées sous son contrôle.

8.3. Périmètre de consolidation

	Siège social	SIRET	Participation Groupe	Périmètre de consolidation
CCI FINISTERE Capital : 8 249 221 € SIRET : 130 022 932 00011	Place du 19ème RI 29200 BREST			
SCI ESC Capital : 3 466 335 €	Place du 19ème RI 29200 BREST	389 559 916	99,99%	Intégration Globale
SCI CEFORTECH Capital : 101 340 €	Place du 19ème RI 29200 BREST	377 977 095 00019	99,99%	Intégration Globale
SCI CIEL Capital : 1 501 500 €	Place du 19ème RI 29200 BREST	341 825 214 00016	99,99%	Intégration Globale
SCIAC Capital : 167 070 €	Place du 19ème RI 29200 BREST	403 912 959 00018	99,99%	Intégration Globale
SAS SDCB Capital : 408 000 €	Place du 19ème RI 29200 BREST	808 570 667 00010	72,50%	Intégration Globale
SAS ABO Capital : 2 000 000 €	Place du 19ème RI 29200 BREST	815 165 030 00017	66%	Intégration Globale
SAS ADC Capital : 200 000 €	Place du 19ème RI 29200 BREST	822 848 156 00011	63,36%	Intégration Globale
SASU ISFO Capital : 3 000 000 €	Place du 19ème RI 29200 BREST	824 266 811 00010	100%	Intégration Globale
SAS SOGEAQC Capital : 685 000 €	145 Av. de Kéradennec 29330 QUIMPER	925 260 358 00013	54,42%	Intégration Globale
SAS CARENCO Capital : 245 000 €	1, Quai du Moros 29900 CONCARNEAU	891 842 577 00019	49%	Intégration Proportionnelle
SAS PORTS DE PECHE ET CRIEES DU FINISTERE Capital : 5 000 €	Place du 19ème RI 29200 BREST	907 890 644 00012	100%	Intégration Globale
SAS FOP Capital : 1 000 000 €	Place du 19ème RI 29200 BREST	824 326 169 00011	98,50%	Intégration Globale
SAS BRESTPORT Capital : 31 822 000 €	Place du 19ème RI 29200 BREST	892 370 974 00016	40,99%	Mise en équivalence

CCI FINISTÈRE

COMPTES CONSOLIDES DE L'EXERCICE 2025

RAPPORT DE LA COMMISSION DES FINANCES DU 18.06.2026

COMMISSION DES FINANCES
DU JEUDI 18 JUIN 2026

COMPTES CONSOLIDES DE L'EXERCICE 2025

COMPTE-RENDU DE SÉANCE

Présents (en visio) :
Monsieur Jean-Guy LE FLOCH - Président de la commission des finances
Monsieur Erwan LE GOFF - Membre de la commission des finances
Monsieur Clément QUEGUINER - Membre de la commission des finances
Monsieur Claude RAVALEC – Président de la CCI FINISTERE
Monsieur Jean-Baptiste GUILLAUME – Commissaire aux comptes

Présents (depuis la délégation de Brest) :
Monsieur Jacques LE CUNFF - Membre de la commission des finances
Monsieur Thierry BELLAGAMBA - Trésorier
Monsieur Stéphane JUBAULT – Directeur financier
Monsieur Stéphane RABEREAU – Responsable comptable

Excusés :
Madame Nathalie RENAULT - Membre de la commission des finances
Monsieur Emmanuel TARPIN - Trésorier adjoint
Monsieur Jean-Paul CHAPALAIN - Vice-président, délégation de Morlaix, Vice-président Equipements
Monsieur Jean-François GARREC - Vice-président, délégation de Quimper
Monsieur Jacques LE FAILLER - Vice-président, délégation de Brest
Monsieur Arnaud MOYON – Commissaire aux comptes

Liste des documents présentés :

- Les états financiers détaillés des comptes consolidés de l'exercice 2025
- La présentation PowerPoint sur les comptes consolidés de l'exercice 2025
- La note relative aux tarifs de l'opération Secrets de nos boites durant le festival de Cornouaille ainsi que le projet de délibération correspondant.

La CCI FINISTERE est soumise à la publication de comptes consolidés conformément à la loi 2003-706 du 1er août 2003 dite loi de « sécurité financière » ;

Le périmètre de la consolidation de la CCI FINISTERE sur l'année 2025, intègre les sociétés suivantes :

- Les opérations intervenues dans SOGEAQC au cours de l'exercice 2025 ont conduit à une dilution de la participation de la CCI Finistère et de la société ISFO.
  Le pourcentage d'intérêt est désormais de 54,42% contre 58,39% en 2024.
- Au cours de l'exercice 2025, la détention de la société INSFO sur la société SEALAR a été dilué par une augmentation de capital, ramenant son pourcentage de détention à 18,76 %, ainsi la société n'est plus consolidée.
- Les sociétés SEALAPB, SEALAV et SEALHOC, filiales de SEALAR, ne sont également plus consolidées.

A compter de l'exercice 2025, les états financiers des comptes combinés / consolidés du réseau des CCI, et, par conséquent, la liasse du Cube des comptes combinés / consolidés, évoluent afin de prendre en compte :

- La modernisation des états financiers des comptes sociaux en lien avec la modification du Plan Comptable Général (PCG) et de ce fait de l'évolution des « états tutelle » (cadre OBCF).
- Les évolutions réglementaires relatives aux comptes combinés / consolidés.

A noter que la nouvelle liasse des comptes combinés / consolidés est applicable pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2025 pour tous les établissements du réseau afin d'agréger des données homogènes et de permettre des comparaisons sans retraitement.

Eléments financiers :

Le chiffre d'affaires 2025 s'élève à 74 661 K€ contre 72 626 K€ au 31.12.2024, avec une progression sur les filiales.

Le total des produits d'exploitation atteint 106 275 K€ en 2025, contre 86 928 K€ en 2024.

Cette augmentation s'explique principalement par de forte reprise de provision comptabilisées au 31.12.2025 :

- Reprise de la provision pour risque comptabilisée au titre de la fin de concession des ports de Roscoff à hauteur de 8 300 K€
- Reprise des provisions sociales (IFC, MD...) au titre de la fin de concession des ports de Roscoff à hauteur de 3 467 K€

Le résultat consolidé s'élève à - 5 004 K€, dont - 5 172 K€ au titre du groupe CCI et 168 K€ au titre des minoritaires.

En terme bilantiel, l'actif immobilisé net s'élève à 138 331 K€ et le total du bilan s'élève à 216 933 K€.

Les niveaux de participations de la chambre impliquent que la part des intérêts minoritaires est marginale et s'élève à 1 310 K€ contre 108 927 K€ pour la part des capitaux propres groupe.

Le niveau d'endettement se situe à 35 862 K€ au 31.12.2025, contre 42.025 K€ au 31.12.2024.

La trésorerie consolidée du groupe CCI FINISTERE s'élève à 25 754 K€ contre 32 892 K€ en 2024. Cette consommation est principalement liée aux investissements réalisés par la CCI FINISTERE dans le secteur de la formation.

Evénements post-clôture

Au titre de la formation, un point sur la situation de l'école BREST BUSINESS SCHOOL est fait en séance.
Cette école est portée par l'association ESC FORCE OUEST dans laquelle la CCI FINISTERE est membre fondateur depuis 1962 à hauteur de 30 %.

À l'occasion du conseil d'administration de Brest Business School, réuni le 12 juin 2026, la CCI Finistère a été informée d'une décision ministérielle en préparation concernant le non-renouvellement du grade de master de l'établissement Brest Business School à compter de la rentrée de septembre 2026, seul le visa sur le diplôme serait maintenu.

Un recours auprès de la commission a été initié et plusieurs scénarios sont également à l'étude pour assurer la pérennité de l'école. Un courrier sera en parallèle adressé par notre conseil juridique à la société partenaire chinoise WEIDONG afin de formaliser les échanges récents sur la situation financière et l'avenir de l'école.

Il est précisé que, dans ce contexte, le projet de mutation dans la gouvernance de l'école visant à basculer du régime associatif vers une société commerciale et qui était à l'étude depuis deux ans avec la société WEIDONG, n'est plus d'actualité.

Pour mémoire, un plan d'apurement d'une créance initiale de 872 993 € a été mis en place fin 2025 entre la SCI SUP DE CO BRETAGNE et l'association ESC FORCE OUEST pour couvrir les loyers impayés dus par l'association, avec un terme fixé à mars 2034.

Au regard de la situation actuelle de trésorerie de l'école et de la baisse des inscriptions d'étudiants sur la rentrée prochaine, la continuité de l'activité de l'école semble remise en cause et le risque de non-recouvrement de ces loyers et des autres engagements (salaires et fournisseurs) doit être pris en considération.

Ceci étant exposé, les membres de la commission des finances préconisent l'inscription d'une provision non dénommée dans les comptes consolidés de la CCI FINISTERE.

Les commissaires aux comptes confirment que cette inscription en provision serait justifiée au regard de la situation exposée au titre des évènements post-clôture. Ils précisent toutefois que l'inscription de cette provision dans les comptes consolidés nécessitent de soumettre à l'assemblée générale de la CCI Finistère un nouveau vote des comptes sociaux intégrant cette provision.

AVIS DE LA COMMISSION DES FINANCES

Il est donc proposé qu'une nouvelle commission des finances soit tenue après que le montant de la provision ait été évalué en fonction des hypothèses de continuité de l'école et des impacts financiers en résultant.

Jean Guy LE FLOCH
Président de la Commission des finances



POINTS DIVERS

La note relative à la mise en place des tarifs « SECRETS DE NOS BOITES » dans le cadre du festival de Cornouaille qui se tiendra du 23 au 26 juillet 2026 est présentée en séance aux membres de la commission des finances.

Ces tarifs ont été validés lors du Bureau du 17 juin 2026.

AVIS DE LA COMMISSION DES FINANCES

La commission émet un avis favorable à la mise en place de tarifs « SECRETS DE NOS BOITES » dans le cadre du festival de Cornouaille qui se déroulera du 23 au 26 juillet 2026.

Jean Guy LE FLOCH
Président de la Commission des finances



COMPTES CONSOLIDES DE L'EXERCICE 2025

RAPPORT DE LA COMMISSION DES FINANCES DU 06.07.2026

COMMISSION DES FINANCES
DU LUNDI 6 JUILLET 2026

COMPTES CONSOLIDES EXERCICE 2025

COMPTE-RENDU DE SÉANCE

Présents (en visio) :
Monsieur Jean-Guy LE FLOCH - Président de la commission des finances
Monsieur Erwan LE GOFF - Membre de la commission des finances
Monsieur Jacques LE CUNFF - Membre de la commission des finances
Monsieur Emmanuel TARPIN - Trésorier adjoint

Présents (depuis la délégation de Brest) :
Monsieur Thierry BELLAGAMBA - Trésorier
Madame Sophie DORSNER – Directrice générale
Monsieur Stéphane JUBAULT – Directeur financier
Monsieur Stéphane RABEREAU – Responsable comptable
Madame Sandra DUPAGNY – Assistante
Monsieur Jean-Baptiste GUILLAUME – Commissaire aux comptes
Monsieur Arnaud MOYON – Commissaire aux comptes

Excusés :
Madame Nathalie RENAULT - Membre de la commission des finances
Monsieur Clément QUEGUINER - Membre de la commission des finances
Monsieur Claude RAVALEC – Président de la CCI FINISTERE

Liste des documents présentés :

- Les états financiers des comptes consolidés de l'exercice 2025
- Une note complémentaire sur les provisions de BREST BUSINESS SCHOOL (strictement confidentielle)
- Une note sur les comptes consolidés de l'exercice 2025
- Le powerpoint présenté en séance
- Le courrier du préfet de Région daté du 30.06.2026

Cette commission fait suite à la commission du 18 juin 2026 qui a examiné les comptes consolidés 2025. Au cours de cette commission, il avait été évoqué la situation de perte du grade de master de BBS.

Cette situation a généré l'inscription d'une provision pour risque de 1,5 M€ dans les comptes de la CCI Finistère repris dans les comptes consolidés.

Le groupe CCI est également exposé à travers sa filiale SCI SUP DE CO BRETAGNE. Cette créance fait l'objet d'un plan d'apurement qui était jusqu'alors respecté. BBS a sollicité la suspension de ce plan. Au regard de la situation de BBS, le risque d'absence de paiement a été provisionné à hauteur de 100 % soit 666 K€.

Enfin, au même titre que les comptes consolidés, dans le cadre du litige du prélèvement exceptionnel de 2015 et par courrier du 30 juin 2026, le préfet de Région demande de préparer le mandatement d'office de cette dépense avec la mise en œuvre concomitante du reversement de CCI France de ce même montant.

La dette étant réputée certaine, elle a été inscrite en charge à payer et le reversement de CCI France inscrit en produit à recevoir.

Ces inscriptions n'ont donc aucune incidence sur le résultat. Elles ont pour effet d'augmenter les charges et produits ainsi que l'actif et le passif de 7 314 739 €.

Les autres points de la présentation des comptes consolidés restent inchangés.

Le chiffre d'affaires 2025 s'élève à 74 661 K€ contre 72 626 K€ au 31.12.2024, avec une progression sur les filiales.

Le total des produits d'exploitation atteint 106 278 K€ en 2025, contre 86 928 K€ en 2024.

Cette augmentation s'explique principalement par de forte reprise de provision comptabilisées au 31.12.2025 :

- Reprise de la provision pour risque comptabilisée au titre de la fin de concession des ports de Roscoff à hauteur de 8 300 K€
- Reprise des provisions sociales (IFC, MD...) au titre de la fin de concession des ports de Roscoff à hauteur de 3 467 K€

Le résultat consolidé s'élève à – 7 171 K€ (contre – 5 004 K€, avant la prise en compte de des événements post-clôture), dont – 7 339 K€ au titre du groupe CCI et 168 K€ au titre des minoritaires.

En terme bilantiel, l'actif immobilisé net s'élève à 138 331 K€ et le total du bilan s'élève à 223 581 K€.

Les niveaux de participations de la chambre impliquent que la part des intérêts minoritaires est marginale et s'élève à 1 310 K€ contre 106 760 K€ pour la part des capitaux propres groupe.

Le niveau d'endettement se situe à 35 862 K€ au 31.12.2025, contre 42.025 K€ au 31.12.2024.
La trésorerie consolidée du groupe CCI FINISTERE s'élève à 25 754 K€.

AVIS COMMISSION DES FINANCES

La commission émet un avis favorable et approuve les comptes consolidés 2025.

CCI FINISTÈRE

COMPTES CONSOLIDES DE L'EXERCICE 2025

PRESENTATION DES COMPTES CONSOLIDES

CCI FINISTÈRE

Comptes consolidés 2025

Assemblée générale électronique du 23 juillet 2026

Assemblée générale électronique – 23 juillet 2026

COMPTES CONSOLIDES 2025 – PERIMETRE D'INTEGRATION

Intégration globale (100 %) - Pour les sociétés dans lesquelles la CCI Finistère détient directement ou indirectement la majorité des droits de vote, avec constatation des droits des actionnaires minoritaires.

Intégration proportionnelle (.. %) – Pour les sociétés dans lesquelles la CCI Finistère détient une participation directe ou indirecte de 50 % au plus du capital, mais dont le contrôle est conjoint et non exclusif.

Mise en équivalence – Pour les sociétés dans lesquelles la CCI Finistère détient une influence notable (participation directe ou indirecte comprise en 20 % et 50% du capital)

COMPTES CONSOLIDES 2025 - CONTEXTE

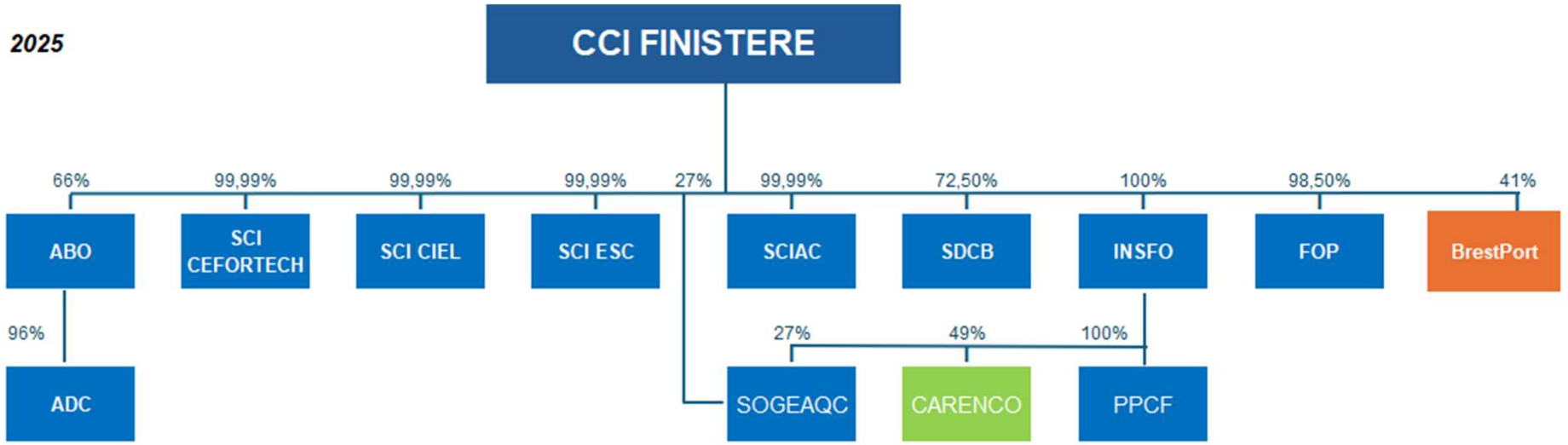

Intégration globale

Intégration proportionnelle

Mise en équivalence

Variations du périmètre pour 2025 :

- Les opérations intervenues dans **SOGEAQC** au cours de l'exercice 2025 ont conduit à une dilution de la participation de la CCI Finistère et de la société ISFO. Le pourcentage d'intérêt est désormais de 54,42% contre 58,39% en 2024.
- Au cours de l'exercice 2025, la détention de la société INSFO sur la société **SEALAR** a été dilué par une augmentation de capital, ramenant son % de détention à 18,76 %, ainsi la société n'est plus consolidée
- Les sociétés SEALAPB, SEALAV et SEALHOC, filiales de SEALAR, ne sont également plus consolidées

Assemblée générale électronique – 23 juillet 2026

COMPTES CONSOLIDES 2025 - CONTEXTE

Les éléments financiers présentés ci-dessous intègrent l'impact d'un évènement survenu post clôture : la perte du grade de master, attribué jusqu'alors à l'association ESC force Ouest.

- Inscription d'une dotation exceptionnelle pour risques et charges à hauteur de 1.5 M€.
  Cette dotation vise à couvrir l'éventuel financement d'un passif futur.

- Inscription d'une provision exceptionnelle de 667 K€ HT dans les comptes de la SCI SUP DE CO BRETAGNE, propriétaire des murs de l'école.
  Cette provision correspond aux loyers restant dus au 31/12/2025.

COMPTES CONSOLIDES 2025 – COMPTE DE RESULTAT COMPARATIF

Résultat Consolidé

En euros	Exercice 31/12/2025	31/12/2024	Variation N / N-1
Ressource Fiscale Nette	4 866 065	4 797 508	68 557
Chiffre d'affaires	74 661 382	72 625 815	2 035 567
Taxe d'apprentissage et financements des OPCO			0
Subventions et autres ressources d'origine publique			0
Reprises sur provisions et tranferts de charges	14 118 430		14 118 430
Autres produits	12 632 309	9 504 289	3 128 020
Total produits d'exploitation (I)	**106 278 186**	**86 927 612**	**19 350 574**
Achats et charges externes	58 325 479	57 974 122	351 357
Charges de personnel	20 051 548	21 586 484	-1 534 936
Impôts et taxes	1 466 719	1 690 765	-224 046
Dotations aux amortissements	11 480 897	17 701 902	-6 221 005
Dotations aux provisions	2 388 915		2 388 915
Autres charges d'exploitation	1 198 918	1 576 940	-378 022
Total charges d'exploitation (II)	**94 912 476**	**100 530 213**	**-5 617 737**
Résultat d'exploitation avant dotation aux amortissements, dépréciations et reprises des écarts d'acquisition (I-II)	**11 365 710**	**-13 602 601**	**24 968 311**
Dotations aux amortissements et dépréciations des écarts d'acquisition positifs liés aux entités intégrées	-125 229	-52 038	
Reprises des écarts d'acquisition négatifs liés aux entités intégrées			
dépréciations et reprises des écarts d'acquisition liés aux entités intégrées (III)	**11 490 939**	**-13 550 563**	**25 041 502**
Résultat financier (IV)	**-559 388**	**1 513 276**	**-2 072 664**

Reprises de Provision :
- *Dont 8,300 M€ de Roscoff*
- *Dont 3,467 M€ de Prov.Sociales*

Autres Produits :
- *Y compris les reprises de subventions pour 4 237 K€ en 2025*

COMPTES CONSOLIDES 2025 – COMPTE DE RESULTAT COMPARATIF

Résultat Consolidé

Résultat exceptionnel (V)	**-17 852 108**	**7 138 440**	**-24 990 548**
Impôts sur les bénéfices	136 214	512 206	-375 992
Impôts différés	216 960		216 960
Impôts sur les résultats (VI)	**353 174**	**512 206**	**-159 032**
Résultat net des entités intégrées (III+IV+V-VI)	**-7 273 731**	**-5 411 053**	**-1 862 678**
Résultat net lié aux entités mises en équivalence (VII)	**102 487**	**426 553**	**-324 066**
Résultat net de l'ensemble consolidé (III+IV+V-VI+VII)	**-7 171 244**	**-4 984 500**	**-2 186 744**
Intérêts minoritaires (VIII)	**167 826**	**780 562**	**-612 736**
RESULTAT NET (PART DU GROUPE) (III+IV+V-VI+VII-VIII)	**-7 339 070**	**-5 765 062**	**-1 574 008**

Résultat Exceptionnel :

- *Dont – 17 322 K€ liée à la VNC des immobilisations de Roscoff*

- *Dont - 1 500 K€ sur la CCI29 (BBS)*
- *Dont - 667 K€ sur la SCI SUP DE CO BRETAGNE (BBS)*

COMPTES CONSOLIDES 2025 – RESULTAT CONTRIBUTIF

	CCI 29	SAS ABO	SAS ADC	SAS CARENCO	SCI CEFORTE CH	SCI CIEL	SCI ESC	SAS FOP	SASU ISFO	SAS PPCF	SCIAC	SAS SDCB	SOGEAQC	BrestPort	Total
Total chiffre d'affaires	54 388 214	20 506 902		1 325 995	0	0	224 331		-116 274		71 038	2 401 723	725 518		79 527 447
Total autres produits d'exploitation	10 913 981	980 561	49 331	149 228	991	1	38 259	0	29 283	0	1	289 072	181 601	0	12 632 309
Total achats consommés	-6 336 498	-567 875	26	-229 904							-2 893	-288 203	-94 728	0	-7 520 075
Total charges externes	-40 038 547	-9 632 122	13 123	-420 398	-5 308	-10 843	-5 460	-3 951	27 382	-13 727	-26 646	-381 047	-307 860	0	-50 805 404
Total charges de personnel	-13 422 666	-4 581 318	-59 702	-318 853					-247 071			-1 021 445	-400 493		-20 051 548
Total autres charges d'exploitation	-664 485	-465 662	-62	-15 720		-1	-12 038		-11	0	10	-19 275	-21 674		-1 198 918
Total impôts et taxes	-646 298	-593 145	4 139	-15 206	-6 994	-10 615	-18 986	-44	-2 331	-87	-13 627	-32 843	-130 682		-1 466 719
Total variations nettes des amortissements et des dépréciations	3 660 288	-2 342 411	-158 355	-236 162	-20 874	-129 004	-131 502		-283		-16 334	-296 196	-80 549	0	248 618
Total opérations d'exploitation intra-groupe	1 962 316	-2 155 880			79 551	104 126			251 718		-13 320	-52 807	-175 704		0
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	9 816 305	1 149 050	-151 500	238 980	47 366	-46 336	94 604	-3 995	-57 587	-13 814	-1 771	598 979	-304 571	0	11 365 710
Total charges et produits financiers	-305 892	-233 676	-8 967	-8 670		11 270	7 439		1 225	-135	402	-11 113	-11 272		-559 389
Total opérations financières intra-groupe	13 313	-13 313													0
Résultat courant des sociétés intégrées	9 523 726	902 061	-160 467	230 311	47 366	-35 066	102 043	-3 995	-56 362	-13 949	-1 369	587 866	-315 843	0	10 806 322
Total charges et produits exceptionnels	-17 156 814	0	0	0	0	0	-666 910	0	0	0	0	-28 384	0	0	-17 852 108
Total opérations exceptionnelles intra-groupe															0
Total impôt sur les bénéfices	0	-225 515		-43 215								-139 955	55 512	0	-353 174
RÉSULTAT NET DES ENTREPRISES INTÉGRÉES	-7 633 088	676 546	-160 467	187 096	47 366	-35 066	-564 867	-3 995	-56 362	-13 949	-1 369	419 527	-260 331	0	-7 398 960
Total quote-part de résultat des sociétés mises en équivalence														102 487	102 487
Total dotations aux amortissements et dépréciations des écarts d'acquisition positifs liés aux entités intégrées															0
Total reprises des écarts d'acquisition négatifs liés aux entités intégrées														125 229	125 229
RÉSULTAT NET DE L'ENSEMBLE CONSOLIDÉ	-7 633 088	676 546	-160 467	187 096	47 366	-35 066	-564 867	-3 995	-56 362	-13 949	-1 369	419 527	-260 331	227 716	-7 171 244
Total intérêts minoritaires		-230 026	58 795		-5	4	56	60			0	-115 370	118 659		-167 826
RÉSULTAT NET (PART DU GROUPE)	-7 633 088	446 520	-101 672	187 096	47 361	-35 062	-564 811	-3 935	-56 362	-13 949	-1 369	304 157	-141 672	227 716	-7 339 070

COMPTES CONSOLIDES 2025 – RETRAITEMENTS VENTILES PAR SOCIETE

	Sociétés	Résultats	Détention	Social	Retraitements	Eliminations	Neutralisations	Impots differes	Intérets Minoritaires	Total
Intégration globale et proportionnelle	CCI Finistere		*100%*	- 7 630 776	- 2 312				-	- 7 633 088
	ABO		*66%*	905 905	- 3 844			- 225 515	- 230 026	446 520
	ADC		*63%*	50 404	- 210 871				58 795	- 101 672
	SOGEAQC		*54%*	- 91 552	- 177 352			8 573	118 659	- 141 672
	FOP		*99%*	- 3 995					60	- 3 935
	SDCB		*73%*	417 095				2 432	- 115 370	304 157
	CEFORTECH		*100%*	47 366					- 5	47 361
	CIEL		*100%*	- 35 066					4	- 35 062
	ESC		*100%*	- 564 867					56	- 564 811
	SCIAC		*100%*	- 1 369					0	- 1 369
	PPCF		*100%*	- 13 949					-	- 13 949
	INSFO		*100%*	- 68 470	- 2 892		15 000		-	- 56 362
	CARENCO	380 210	*49%*	186 303	3 242		-	2 450		187 095
				- 6 802 971	- 394 029	-	15 000	- 216 960	- 167 826	- 7 566 786
Mise en Equivalence	BrestPort	105 407	*41%*	43 217	79 026		-	19 757	125 229	- 764 235
				43 217	79 026	-	-	- 19 757	125 229	- 764 235
	Réserve conversion groupe									
				- 6 759 754	- 315 003	-	15 000	- 236 717	- 42 597	- 7 339 071

COMPTES CONSOLIDES 2025

BILAN COMPARATIF

Bilan Actif - Comptes combinés / consolidés

ACTIF	Exercice 31/12/2025			31/12/2024
En euros	Montants Bruts	Amortissements & Provisions	Montants nets	Montants nets
Immobilisations incorporelles	4 072 864	4 022 441	50 423	53 311
Dont écarts d'acquisition positifs			0	
Immobilisations corporelles hors concessions			0	
Immobilisations corporelles mises en concession	196 504 265	102 706 588	93 797 677	159 425 649
Immobilisations financières	15 250 227	126 839	15 123 388	17 043 196
Titres mis en équivalence	29 359 696		29 359 696	26 991 456
Total de l'actif immobilisé (I)	**245 187 052**	**106 855 868**	**138 331 184**	**203 513 612**
Stocks et en cours	**752 666**	**30 490**	**722 176**	**488 260**
Créances clients et comptes rattachés	15 793 045	3 182 353	12 610 692	17 149 676
Autres créances	45 995 717		45 995 717	29 365 165
Charges constatées d'avance			0	
Impôts différés actif	166 760		166 760	
Autres créances et comptes de régularisation	**46 162 477**	**0**	**46 162 477**	**29 365 165**
Valeurs mobilières de placement	10 907 741		10 907 741	19 378 385
Disponibilités	14 846 731		14 846 731	15 272 885
Trésorerie	**25 754 472**	**0**	**25 754 472**	**34 651 270**
Total de l'actif circulant (II)	**88 462 660**	**3 212 843**	**85 249 817**	**81 654 371**
TOTAL ACTIF (I) + (II)	**333 649 712**	**110 068 711**	**223 581 002**	**285 167 983**

COMPTES CONSOLIDES 2025

BILAN COMPARATIF

Bilan Passif - Comptes combinés / consolidés

PASSIF *En euros*	Exercice 31/12/2025	31/12/2024
Apports	12 488 933	12 488 933
Réserves consolidées	72 269 693	78 034 545
Résultat Net	-7 339 070	-5 765 062
Subventions d'investissement	29 340 297	63 119 456
Total des capitaux propres part du Groupe (I)	**106 759 853**	**147 877 872**
Titres participatifs & Avances conditionnées		
Droits du concédant	11 347 218	14 907 592
Fonds sous forme de subventions		
Total des autres fonds propres (II)	**11 347 218**	**14 907 592**
Réserves des minoritaires		
Résultat des minoritaires	1 309 997	1 086 596
Total des intérêts minoritaires (III)	**1 309 997**	**1 086 596**
Total des provisions (IV)	**8 813 468**	**19 957 511**
Emprunts et dettes financières	36 564 315	44 152 229
Fournisseurs et comptes rattachés	17 485 171	15 327 092
Dettes fiscales et sociales		
Impôts différés passif		
Autres dettes	40 849 729	41 286 677
Produits constatés d'avance		
Ecarts d'acquisition négatifs	451 252	572 414
Autres dettes et comptes de régularisation	**41 300 981**	**41 859 091**
Total des dettes (V)	**95 350 467**	**101 338 412**
TOTAL GENERAL DU PASSIF (I + II + III+IV+V)	**223 581 003**	**285 167 983**

Assemblée générale électronique – 23 juillet 2026

COMPTES CONSOLIDES 2025 - BILAN COMPARATIF - ACTIF

	CCI29	SAS ABO	SAS ADC	SAS CARENCO	SCI CEFORTECH	SCI CIEL	SCI ESC	SAS FOP	SASU INSFO	SAS PPCF	SCIAC	SAS SDCB	SOGEAQC	BRESTPORT	Total
Total capital souscrit non appelé	0													0	0
Total ecarts d'acquisition positifs															0
Total immobilisations incorporelles	49 267	0	0	1 156							0			0	50 423
Total immobilisations corporelles	61 401 547	12 215 316		11 958 094	192 823	2 381 745	1 645 684		0		240 167	3 312 654	449 647		93 797 677
Total immobilisations financières	14 250 727	3 049				176 722		0	692 427		112	351		0	15 123 388
Total titres mis en équivalence	0													29 359 696	29 359 696
Total titres intra-groupe	27 394 411	-1 128 000	-192 000	-245 000	-101 347	-1 525 786	-3 522 777	-985 000	-2 550 000	-5 000	-175 903	-573 599	-400 000	-15 989 999	0
Total Actif Immobilisé	103 095 952	11 090 365	-192 000	11 714 250	91 476	1 032 681	-1 877 093	-985 000	-1 857 573	-5 000	64 376	2 739 406	49 647	13 369 697	138 331 185
Total stocks et en-cours	161 159	425 405										135 612			722 176
Total clients et comptes rattachés	10 561 817	1 738 238	0	274 376	0	0	133 380		-217 843		13 401	33 335	73 989		12 610 692
Total autres créances et comptes de régularisation	26 951 626	15 257 230	604 154	95 397	898	1 423	151		313 476	5 372	3 685	710 696	2 218 370	0	46 162 477
Total valeurs mobilières de placement	8 385 715	454 904				220 303	374 713		62 949		19 288	563 800	826 069		10 907 741
Total disponibilités	9 536 334	1 395 927		378 099	401 311	475 445	790 894	752 203	51 292	2 114	708 432	91 439	263 240		14 846 730
Total Actif	158 692 603	30 362 069	412 154	12 462 121	493 685	1 729 852	-577 955	-232 797	-1 647 699	2 486	809 182	4 274 288	3 431 315	13 369 697	223 581 001

COMPTES CONSOLIDES 2025 - BILAN COMPARATIF - PASSIF

	CCI29	SAS ABO	SAS ADC	SAS CARENCO	SCI CEFORTECH	SCI CIEL	SCI ESC	SAS FOP	SASU INSFO	SAS PPCF	SCIAC	SAS SDCB	SOGEAQC	BRESTPORT	Total
Total capital	8 249 221	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	8 249 221
Total primes liées au capital	4 239 712											0			4 239 712
Total ecart de réévaluation											0				0
Total réserves	58 873 261	-150 784	-12 064	-53 385	452 588	1 257 448	-155 517	-241 146	-1 449 597	-12 860	778 139	-237 377	76 620	12 690 730	71 816 055
Total réserves de conversion groupe	453 638	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0		0	453 638
Total résultat de l'exercice	-7 633 088	446 520	-101 672	187 096	47 361	-35 062	-564 811	-3 935	-56 362	-13 949	-1 369	304 157	-141 672	227 716	-7 339 070
Total autres	24 155 452	874 960	0	1 926 026	10 968							2 272 204	100 687	0	29 340 297
Total Capitaux Propres	88 338 196	1 170 696	-113 736	2 059 738	510 917	1 222 385	-720 327	-245 081	-1 505 959	-26 809	776 770	2 338 984	35 634	12 918 445	106 759 853
Total intérêts hors groupe	0	832 349	-57 772		60	275	280	11 268			95	242 902	280 538	0	1 309 997
Total autres fonds propres	509 637	1 322 335		9 425 393								89 853			11 347 218
Total provisions	6 491 520	1 790 827	158 356	55 032	0	0	0	0	0	0	0	283 442	34 291	0	8 813 468
Total emprunts et dettes financières	26 210 573	9 091 075		235 049		521 926	62			16	3 589	437 666	64 359		36 564 315
Total fournisseurs et comptes rattachés	14 153 263	2 690 262	13 270	232 276	1 833	6 285	904	1 016	-62 191	14 144	11 080	153 844	269 185		17 485 171
Total autres dettes et comptes de régularisation	26 167 538	10 416 249	322 006	406 615	4 741	10 219	141 126		98 970	135	1 664	647 237	2 633 229	451 252	41 300 981
Total opérations intra-groupe	-3 178 124	3 048 276	90 030	48 020	-23 866	-31 238	0	0	-178 519	15 000	15 984	80 359	114 078		0
Total Passif	158 692 603	30 362 069	412 154	12 462 121	493 685	1 729 852	-577 955	-232 797	-1 647 699	2 486	809 182	4 274 288	3 431 315	13 369 697	223 581 002

COMPTES CONSOLIDES 2025 – TRESORERIE ET ENDETTEMENT

En M d'€	2024 Trésorerie	2024 Endettement *(emprunt)*	2025 Trésorerie	2025 Endettement *(emprunt)*
CCI Finistère	24,600	30,076	17,922	26,094
SCI ESC	1,032		1,166	
SCI CIEL	0,663	0,571	0,696	0,522
SCI FORTECH	0,333		0,401	
SCI SCIAC	0,720		0,728	
Total Sci	2,748	0,571	2,990	0,522
SDCB	0,534	0,529	0,655	0,437
ABO	2,253	10,370	1,851	8,809
ADC	0,012	0,479	0,000	0,000
SOGEAQC	1,621		1,089	
INSFO	0,104		0,114	
FOP	0,756		0,752	
CARENCO *Prorata 49 %*	0,257		0,378	
PPCF	0,005		0,002	
Total Autres	5,543	11,378	4,842	9,246
Total général	32,892	42,025	25,754	35,862

Diminution de la trésorerie de – 8 567 K€, dont :
- *CCI29 - 6 241 K€ de Placements Financiers*
- *ABO - 2 351 K€ de trésorerie*
- *Carenco - 1 263 K€ de trésorerie au prorata*
- *SOGEAQC + 1 621 K€ de trésorerie*

Assemblée générale électronique – 23 juillet 2026

MERCI POUR VOTRE ATTENTION

CCI FINISTÈRE

DOCUMENTS COMPLEMENTAIRES

DELIBERATION D'APPROBATION DES COMPTES CONSOLIDES DE L'EXERCICE 2025 PAR L'ASSEMBLEE GENERALE ELECTRONIQUE DU 23 JUILLET 2026

CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE

FINISTERE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
Assemblée générale par consultation électronique du 23 juillet 2026

Votants :
BARRAINE Olivier - BELLAGAMBA Thierry - BELLOCQ Pascal - BLEVIN-THAERON Amélie - BOURBIGOT Denis - CAGNARD Jean-Christophe - CHAMPS Paul-Emmanuel - CHAPALAIN Jean-Paul - CIMIER Michel - CONRAUX Solène - DIQUELOU Guy - DOARE Isabelle - DOARE Michèle - DONVAL Frédéric - GARREC Jean-François - GASTOUD Philippe - GORIOUX Antoine - GUELT Yves - GUYADER Christian - GUYOT Erwan – JEGAT Alain - JONCOURT Laurent - LE BIHAN Colin - LE BRAS Florence - LE COUTEUR Nicolas – LE FAILLER Jacques - LE FLOC'H Jean-Guy - LE FORT François - LE GOFF Erwan - LE MER Joseph - LOUARN Nicolas - MADEC Caroline - MILLOT Yves - PIRIOU Nathalie - QUEGUINER Clément - RAVALEC Claude - RICHARD Fabienne - TALARMIN Freddy - TANGUY Isabelle - TARPIN Emmanuel - VALLEE Cathy

Non-votants :
BRUC Patrick - COADOUR Geneviève - DAYOT Nicolas - DHERENT-JOLIVET Cathy - GUILLERM Maxime - LAGADEC Louis-Paul - LE CUNFF Jacques - LE LOUREC Patrice - LE MEUR Christelle - MONFORT Isabelle - RENAULT Nathalie - TROMEUR Joëlle

---

Délibération n°260723-03 - Approbation des comptes consolidés relatifs à l'exercice 2025 de la CCI FINISTERE

Il est présenté à l'assemblée l'examen des comptes consolidés de l'exercice 2025 pour l'ensemble des services de la délégation brestoise de la Chambre de Commerce et d'Industrie du Finistère.

Les principales valeurs à la clôture de l'exercice sont les suivantes :

• Total bilan	216 266 263 €
• Intérêts minoritaires	167 826 €
• Capacité d'autofinancement	29 961 101 €
• Résultat exploitation	9 195 779 €
• Résultat financier	-559 388 €
• Résultat exceptionnel	-15 682 177 €
• Résultat de l'exercice	-7 171 244 €
• Résultat groupe	-7 339 070 €
• Résultat intérêts minoritaires	167 826 €

Il est donné lecture des rapports de la commission des finances qui se sont réunies le 18 juin et 6 juillet 2026.

Les commissaires aux comptes, donnent lecture de leur rapport certifiant la sincérité et la régularité sans réserve des comptes consolidés de l'exercice 2025.

Comme suite à la présentation des comptes, à l'exposé des rapports de la commission des finances et à la lecture par les commissaires aux comptes de leur rapport, le Président met au vote de l'assemblée générale les comptes consolidés relatifs à l'exercice 2025.

Amplement informée, l'assemblée procède au vote d'approbation des comptes consolidés de l'exercice 2025.

L'assemblée donne son accord à la majorité des votants.

Nombre de membres titulaires en exercice :	53
Quorum :	27
Refus de vote (ne prend pas part au vote/quitte la séance) :	0
Votants :	41
Contre :	0
Abstention :	2
Oui :	39

Pour extrait certifié conforme

Brest, le 23 juillet 2026
Le président

Claude Ravalec



Ampliation de la présente délibération sera adressée à :

- Monsieur le Directeur général des entreprises,
- Monsieur le Préfet de région Bretagne,
- Monsieur le Préfet du Finistère,
- Monsieur le Sous-préfet de Brest,
- Madame la Sous-préfète de Morlaix,
- Madame la Sous-préfète de Châteaulin,
- Madame la Directrice régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités,
- Monsieur le Directeur régional des finances publiques,
- Monsieur le Directeur départemental des finances publiques.